



Parcs nationaux
de France

Rapport d'activité

2014



Sommaire



p 4 Introduction

p 6 Services communs

1. Mettre en place le dispositif d'administration, de promotion et de défense de la marque des parcs nationaux de France
2. Améliorer en continu la qualité dans les domaines financier et comptable
3. Fournir des outils de gestion et d'aide à la décision en matière de ressources humaines
4. Acheter la mise en place du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) en optimisant le rôle joué par chaque acteur
5. Disposer d'une analyse fine des économies d'échelle sur l'ensemble des activités des établissements publics de parcs nationaux et de Parc nationaux de France

p 16 Centre de ressources

1. Enrichir en continu les tableaux de bord sur le patrimoine et les usages
2. Renforcer la culture professionnelle commune des équipes des parcs nationaux
3. Accompagner la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des chartes des parcs nationaux
4. Contribuer à la création des nouveaux parcs nationaux

p 32 Représentation et communication

1. Faire prendre en compte les parcs nationaux dans les politiques publiques françaises et communautaires
2. Mobiliser la richesse de savoir et la force d'expertise des parcs nationaux au bénéfice des politiques publiques nationales et internationales pour la biodiversité
3. Diffuser le message d'un patrimoine d'exception et d'une gestion partenariale exemplaire
4. Amplifier les actions de mécénat

p 48 Soutien et management

1. Développer une politique de gestion des ressources humaines qui renforce la culture d'établissement
2. Développer le pilotage stratégique et animer la gouvernance de l'établissement
3. Rechercher systématiquement l'efficacité et assurer la fiabilité et la clarté de l'information financière
4. Poursuivre la démarche d'éco-responsabilité au sein de l'établissement public

p 54 Annexes

Introduction

L'année 2014 a vu l'aboutissement du deuxième contrat d'objectifs (2012 - 2014) de l'établissement. Ce contrat, dans lequel les priorités des pouvoirs publics identifiés dans le premier contrat d'objectifs (2009 - 2011) conservaient toute leur actualité, portait pour ambitions le renforcement des actions déjà mise en œuvre, l'accompagnement des parcs nationaux dans la réalisation de leur charte et la création de leur marque collective, et le renforcement de la culture commune.

L'implication des équipes de Parcs nationaux de France et des parcs nationaux a permis de répondre en grande partie aux attentes formulées par le ministère de tutelle. L'évaluation du contrat d'objectif réalisée en fin d'année 2014 permet de mesurer les résultats obtenus et de définir les trajectoires à poursuivre dans la nouvelle période qui s'ouvre.

Les objectifs ont été atteints ou dépassés pour plus de 80% d'entre eux et l'organisation en groupes de travail a continué à fonctionner efficacement. Cette organisation originale fondée sur l'intelligence collective s'avère un mode de travail à pérenniser, les membres des groupes de travail jugeant que ceux-ci sont essentiels pour leur activité et pour l'action collective, et que leur action doit être développée.

Les services communs rendus par Parcs nationaux de France aux établissements publics de parcs nationaux ont continué à être stabilisés et sécurisés. En fin d'exercice, le socle d'un nouveau service commun du mandatement, dont le dimensionnement et le déploiement seront à définir en 2015, a été défini avec deux parcs-test.

Les travaux conduits sur la marque collective « Esprit Parc national », la définition d'un tableau de bord de suivi et d'évaluation de la politique des parcs nationaux, la forte reconnaissance des parcs nationaux français au congrès mondial des parcs qui s'est déroulé à Sydney, et les travaux conduits pour l'élaboration d'une stratégie scientifique commune, sont autant de réussites des réflexions collectives conduites par les groupes de travail thématiques.

Le développement de la communication sur les réseaux sociaux, la promotion d'un film sur les parcs nationaux français à bord des longs courriers de la compagnie Air France et les manifestations organisées à l'occasion de la sortie du film Minuscule ont contribué au rayonnement national et international des parcs nationaux français,

La gestion de l'établissement a été menée avec attention et discernement, tant du point de vue de la maîtrise des dépenses de fonctionnement que dans l'encadrement du personnel.

Il convient tout de même de souligner que les questionnements liés à la création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) ont pesé sur l'activité générale. La difficulté d'appréhender l'organisation de cette nouvelle structure et la place que chacun pourrait y trouver a occupé les esprits, malgré l'information permanente des personnels transmise par l'équipe de direction et les séminaires de réflexion organisés sur ce thème. Certains chantiers ont du être mis en suspens ou reportés en l'attente de la nomination, en fin d'année, de l'équipe de préfiguration.



1 Services communs

Parcs nationaux de France prête son concours technique et administratif aux établissements publics des parcs nationaux avec la création de services communs. L'année 2014 a vu les chantiers engagés dans ce domaine se poursuivre et se renforcer. La gestion, la promotion et la défense de la marque, initialement imaginée comme un quatrième service commun s'est, en fait, plutôt avérée être un sujet d'appui au parcs nationaux. Les travaux conduits au cours de l'exercice ont toutefois permis de déboucher sur la programmation de la mise en projection d'un nouveau service commun de traitement de la dépense. Ce service commun du mandatement sera développé avec le Parc national des Calanques dès le 1er janvier 2015 et sera progressivement étendu à l'ensemble des établissements publics des parcs nationaux.

1.1 Mettre en place le dispositif d'administration, de promotion et de défense de la marque des Parcs nationaux de France



Suite au dépôt de la marque collective « Esprit parc national » en octobre 2013, la marque a été enregistrée au Bulletin Officiel de la Propriété Intellectuelle le 11 avril 2014.

Parcs nationaux de France a poursuivi son travail d'animation des instances de la marque à travers l'organisation de réunions du Comité de gestion des marques, qui a notamment pour vocation de valider les propositions de règlements d'usages catégoriels (RUC) proposés par les groupes de travail thématiques. Ainsi en 2014, les RUC hébergement, sorties de découverte des patrimoines, miel et produits de la ruche, et produits issus de l'agro-foresterie tropicale, ont été validés.

A partir de juillet 2014, Parcs nationaux de France a mis en œuvre une réflexion visant à élaborer une stratégie de communication avec une agence spécialisée. Il a également été décidé de travailler sur les outils associés.

Ainsi, la rédaction d'une stratégie de communication de la marque, déclinée en fiches-actions, a été travaillée en collège des directeurs en fin d'année. Par ailleurs, l'organisation de 2 journées de formation-action sur la marque, pour les groupes de travail « marque » et « communication », a permis de construire une culture commune et de disposer d'un retour sur les propositions d'outils associés présentées par les groupes.

Ces travaux ont permis d'aboutir à la finalisation de la plate-forme de la marque collective, à la conception d'un diaporama de présentation de la marque aux équipes des parcs nationaux, diffusé dans les parcs nationaux en fin d'année et utilisé par plusieurs d'entre eux. Cela a également permis de disposer de la maquette d'un tract de présentation de la marque à l'intention des acteurs socio-économiques et des professionnels, ayant vocation à bénéficier de la marque collective.

D'autres actions ont été engagées parmi lesquelles, la conception d'un site internet dédié à la promotion de la marque. Ce travail, élaboré avec la collaboration avec certains parcs nationaux, s'est traduit, fin 2014, par la passation d'un marché permettant de disposer d'une assistance extérieure.



Les travaux engagés seront poursuivis en 2015 afin de disposer d'outils de communication de type guides de marque, dossier de presse, site internet, kit de communication, etc.

Par ailleurs, suite à ses visites dans les parcs nationaux, Madame la Ministre s'est déclarée très intéressée par la démarche entreprise et a proposé que Parcs nationaux de France travaille en lien étroit avec la direction de la communication du Ministère pour revisiter le logo de la marque afin de lui donner toute la puissance attendue. Elle a également indiqué qu'elle s'impliquerait sur ce dossier pour donner au lancement de la marque un retentissement à la hauteur de l'événement.

Dans le cadre de la poursuite de la protection du patrimoine intellectuel des parcs nationaux, Parcs nationaux de France a procédé, fin 2014, au dépôt du sceau collectif des Parcs nationaux.

Dans le domaine de la défense des marques individuelles et collectives, Parcs nationaux de France a assuré une veille permanente des dépôts pouvant porter préjudices aux marques des Parcs nationaux. Cela l'a conduit à formuler une opposition à un dépôt de marque au cours de l'année, en lien avec le parc national des Écrins. Le dossier n'était pas dénoué à l'issue de l'année.

Objectif	Indicateur	Résultats / Cibles
		Cible 2014
		Résultats 2014
Mettre en place le dispositif d'administration, de promotion et de défense de la marque des parcs nationaux de France	Existence de ce dispositif	Communication nationale sur les premiers produits et services marqués

1.2 Améliorer en continu la qualité dans les domaines financier et comptable

Enfin, Parcs nationaux de France a apporté son soutien au Parc national des Calanques pour défendre sa marque contre une contrefaçon utilisée sur le territoire du parc national. Ce soutien a consisté, entre autre, à faire réaliser un constat par exploit d'huissier ladite contrefaçon. Plusieurs mises en demeure concertées entre les deux établissements ont permis de faire cesser l'utilisation litigieuse de la marque Parc national des Calanques sans entamer de poursuites judiciaires.

L'année 2014 a été marquée par la montée en puissance de plusieurs chantiers à forts enjeux.

Suite aux travaux conduits par le collège des directeurs sur les nouvelles mutualisations à réaliser et à la demande du Parc national des Calanques de bénéficier d'un appui renforcé de Parcs nationaux de France dans l'exécution de son processus de dépenses, une réflexion a été menée pour mettre en œuvre,



au 1^{er} janvier 2015 les bases d'un service commun de mandatement de la dépense.

Le Parc national de Port-Cros a, pour sa part été le précurseur du transfert du mandatement de la paye de ses agents à Parcs nationaux de France qui effectue également la déclaration de ses charges sociales.

Ces différents dispositifs ont permis, dans un travail collaboratif de grande qualité entre les équipes, de définir les nouvelles chaînes de traitement de ces opérations permettant de mutualiser plus avant les fonctions financières. Les dispositifs définis ont vocation à s'étendre à tous les établissements au cours de l'année 2015.

Il conviendra, au fur et à mesure du développement de ces nouveaux services, de garantir la montée en puissance des services de Parcs nationaux de France chargés de ces traitements par transfert d'emplois des parcs nationaux vers Parcs nationaux de France.

Dans le cadre de la mise en œuvre, au 1er janvier 2016, des dispositions du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), Parcs nationaux de France a représenté les établissements publics des parcs nationaux dans l'ensemble des groupes de travail animés par le ministère. Afin de définir les nouvelles organisations financières à mettre en perspective de cette réforme, Parcs nationaux de France a piloté un état des lieux des procédures financières dans chacun des établissements et a conduit une réflexion collective sur les harmonisations à prévoir tant dans l'application des dispositions de la GBCP que dans le développement de nouvelles mutualisations. Les conclusions de ces travaux permettront de définir les nouvelles organisations et le volume d'emplois associé à mettre en œuvre pour assurer leur réussite.

Une partie de ces travaux trouvera sa poursuite dans les réflexions conduites avec les autres partenaires intégrés dans l'AFB.

Des relations suivies ont également été entretenues avec l'éditeur du logiciel financier et comptable afin de s'assurer que les développements qu'il conduisait pour rendre l'outil compatible avec les dispositions de la GBCP se déroulaient normalement et dans un calendrier maîtrisé. Des points d'attention ont été portés à la connaissance de ce fournisseur afin qu'il se porte garant de la mise à disposition d'un outil qui ne serait pas récessif dans ses fonctionnalités. Un réseau de veille a également été mis



en place avec les autres utilisateurs du progiciel afin d'échanger des informations et de disposer d'une procédure d'alerte en cas de dysfonctionnement constaté dans le développement de la nouvelle plate-forme applicative.

L'agent comptable a, pour sa part, rendu ses comptes dans les délais qui lui étaient impartis en les assortissant d'une analyse financière complète de la situation des établissements. Il a, en outre, travaillé en lien étroit avec les secrétaires généraux des établissements pour définir les formats des nouveaux outils de reportage à destination du ministère de tutelle et du contrôleur budgétaire central du ministère. Ces tableaux ont permis d'adresser régulièrement des situations prospectives de la santé financière des établissements en prenant en compte certains dispositifs liés notamment aux trésoreries détenues dans le cadre de partenariats.

Objectif	Indicateur	Résultats /	Cibles
		Cible 2014	Résultats 2014
Améliorer en continu la qualité dans les domaines financier et comptable	Taux de réalisation des objectifs fixés dans le plan d'action de l'agence comptable commune pour chaque établissement public	100%	100%
	Mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier	Harmonisation des procédures de traitement des risques identifiés	Harmonisation effective des procédures de traitement des risques identifiés
	Nombre de comptes financiers clôturés au 31 janvier de chaque année	11	11

Dans le même temps, la production de fiches de procédures s'est poursuivie portant à 47 le nombre d'entre elles à la fin de l'exercice. Les travaux entrepris sur la fiabilisation des comptes de bilan ont été poursuivis, notamment dans le domaine des états de l'actif et du suivi des subventions d'investissement, ainsi que ceux engagés sur le contrôle interne comptable et le contrôle hiérarchisé de la dépense.

Un reportage régulier a permis à chacun des établissements de disposer d'outils de suivi de sa situation financière, de ses délais de paiement et de la qualité de sa gestion.





1.3 Fournir des outils de gestion et d'aide à la décision en matière de ressources humaines

En 2014, Parcs nationaux de France a renforcé ses activités dans le cadre des ressources humaines en stabilisant les chantiers engagés les années précédentes et en en initiant de nouveaux.

Afin de sécuriser le circuit de la paye des agents des parcs nationaux, Parcs nationaux de France a travaillé en lien étroit avec le parc national de Port-Cros pour définir un protocole de transfert des déclarations des charges sociales de cet établissement vers Parcs nationaux de France. Les dispositions retenues ont permis d'élaborer une convention cadre qui a vocation à s'étendre à l'ensemble des établissements de parcs nationaux.

Dans le cadre de la gestion des emplois et des compétences, le référentiel métiers des parcs nationaux a été saisi dans le logiciel de gestion des ressources humaines. Après consultation de chaque établissement, les intitulés d'emplois ont été harmonisés et seront saisis dans le logiciel de gestion des ressources humaines au cours de l'année 2015. Ces travaux permettront, à travers le rattachement de chacun des agents des parcs nationaux à un métier, de disposer d'un observatoire des métiers.

Cet outil, particulièrement important dans une période d'évolution majeure comme celle que connaissent aujourd'hui les parcs nationaux a pour vocation d'analyser les situations de travail réellement exercées et de les projeter dans l'avenir.

Il poursuit trois objectifs :

- disposer d'une meilleure connaissance des métiers;
- se doter d'une méthodologie et d'un langage communs;
- apprécier l'impact des changements de nature technologique ou organisationnelle sur les compétences requises.

Suite à l'organisation d'un concours de « technicien de l'environnement » en 2015, le travail sur la réforme de la formation initiale a été relancé. Parcs nationaux de

France, mandaté depuis 2012 par l'ensemble des parcs nationaux pour suivre ce chantier, élabore avec l'IFORE, l'ATEN et les autres maisons d'emplois le contenu des formations « technicien de l'environnement » relevant du tronc commun et de la spécialité. L'échéance prévisionnelle de ce travail est fixée à la mi-2015.

La mise en œuvre des chartes des Parcs nationaux qui génèrent une évolution des missions des agents et donc une redéfinition des compétences, les réorganisations suite aux tensions budgétaires, et l'intégration de l'établissement public Parcs nationaux de France dans l'Agence Française pour la Biodiversité suscitent des inquiétudes et favorisent l'apparition de risques psychosociaux (RPS). Le groupe de travail inter-parcs « dialogue social » l'a bien perçu, mandatant Parcs nationaux de France au mois de décembre 2013, pour demander assistance au centre ministériel de valorisation des ressources humaines (CMVRH). Ce dernier a répondu favorablement et Parcs nationaux de France a été tout au long de l'année 2014 pilote sur ce dossier. Une convention est ainsi en cours de signature entre le CMVRH et les directeurs de Parcs nationaux de France et des parcs nationaux, et entrera en vigueur au 1er janvier 2015. Une définition des besoins précis est en cours de réalisation, afin de permettre au CMVRH d'apporter des réponses au cours de l'année 2015. La création de l'AFB s'accompagne de la rédaction d'un quasi statut concernant les agents contractuels de parcs nationaux de France et des Parcs nationaux, de l'Agence des aires marines protégées (AAMP), de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) et du Conservatoire de l'espace littoral (CEL). Ce chantier, piloté par le ministère réunit les différents acteurs concernés. Parcs nationaux de France représente l'ensemble des parcs nationaux sur ce dossier en lien étroit avec la direction des ressources humaines du ministère de l'écologie. A ce titre, Parcs nationaux de France transmet l'ensemble des informations demandées et participe à toutes les réunions organisées sur le sujet.

Enfin, dans le cadre du traitement de la paye, Parcs nationaux de France travaille à la reprise du mandatement de la paye et des déclarations mensuelles de charges sociales des parcs nationaux. Une procédure a été élaborée et validée en lien étroit avec le Parc national de Port-Cros, pilote dans ce transfert.

Objectif	Indicateur	Cibles	
		Cible 2014	Résultats 2014
Fournir des outils de gestion et d'aide à la décision en matière de ressources humaines	Intégration de l'ensemble des agents des parcs nationaux dans le système de référence commun		réalisé en 2012
	Organisation de journées d'échanges sur la gestion prévisionnelle des emplois et compétences		organisation reportée



1.4 Achever la mise en place du schéma directeur des systèmes d'information (SDSI) en optimisant le rôle joué par chaque acteur.

Le schéma directeur du système d'information (SDSI), « outil » de diagnostic, d'information et de formulation des objectifs s'appuie sur l'analyse de l'existant et les documents de projets des établissements (contrat d'objectifs).

Il permet une organisation des systèmes d'information pour répondre aux besoins de chaque établissement, garantir l'efficacité du système et obtenir une amélioration des performances.

Le SDSI est aussi une « méthode » pour préparer l'avenir en identifiant les besoins en matière de SI, liés aux objectifs des COB et aux contraintes techniques.

Enfin, le SDSI est un « référentiel » pour les budgets de fonctionnement et d'investissement dédiés au système d'information, ainsi que pour l'ensemble des activités de la fonction informatique/géomatique. Sa mise en œuvre permet progressivement de disposer d'un outil de pilotage pour la priorisation et la planification des projets.

La démarche adoptée par le SDSI à travers la mutualisation inter-parcs, est de plus en plus partagée par l'ensemble des acteurs. Cette démarche concourt à l'accroissement du nombre de projets communs à plusieurs établissements des parcs nationaux, mis en œuvre et pilotés soit par Parcs nationaux de France, soit par un parc référent pour le bénéfice du collectif. Ainsi en 2014, si le nombre de projets portés par Parcs nationaux de France reste le même, les projets collectifs augmentent en nombre, en complexité et en importance stratégique. Ce partage du portage des projets par les parcs, en collaboration avec les autres établissements, correspond à l'esprit initial du SDSI et permet de mobiliser et mutualiser l'ensemble des compétences présentes dans les parcs nationaux.

Par exemple, le projet GeoTreck, porté par le Parc national des Écrins, est constitué de 2 modules. Le premier permet la gestion des sentiers, passerelles et autres composantes des itinéraires de randonnée. Le 2ème constitue une plate-forme de communication grand public des itinéraires de randonnée disponibles au sein du parc. Sa mutualisation lui permet d'être réutilisé par d'autres établissements, au delà-même des parcs nationaux. De plus, chaque établissement contribue aux évolutions de l'outil soit par adjonction de modules complémentaires, soit par contribution au développement du cœur de l'outil. C'est également le cas de la plate-forme d'échanges de fichiers portée par le Parc national de la Guadeloupe. Ce projet, actuellement en version pilote, sera mis à disposition de l'ensemble des parcs nationaux courant 2015. Au delà des nouveaux besoins, certains projets consistent à des évolutions ou des extensions de projets déjà en service. Ainsi, suite au projet de génération automatique de fiche de catalogage, porté par Parcs nationaux de France en 2013, le groupe de travail des systèmes d'information (GT SI) a souhaité que Parcs nationaux de France assure la mise en place et l'hébergement d'un outil de catalogage des données pour les parcs nationaux qui n'en disposaient pas jusqu'alors.

Ce service, désormais opérationnel, peut être alimenté directement par l'outil développé en 2013. Le GT SI travaille également en lien avec les autres groupes de travail pour répondre à leurs besoins. Ainsi, le groupe de travail des conseillers de prévention a demandé à Parcs nationaux de France de mettre en place un outil de référencement des équipements de protection individuelle (EPI). Cette application a été développée en 2014 sur 2 sites pilotes. Elle permet de référencer les EPI et de gérer leur cycle de vie (achat, attribution, contrôles réguliers ...). Elle sera déployée dans l'ensemble des parcs nationaux en 2015

Objectif	Indicateur	Cibles	
		Cible 2014	Résultats 2014
Achever le SDSI en optimisant le rôle joué par chaque acteur	Nombre de projets menés à terme et portés par Parcs nationaux de France	2	2



1.5 Disposer d'une analyse fine des économies d'échelle sur l'ensemble des activités des établissements publics de parcs nationaux et de Parcs nationaux de France

Dans chacun des travaux que Parcs nationaux de France met en œuvre, une attention particulière est portée sur les gains que ceux-ci peuvent apporter à la collectivité des Parcs nationaux. Ces économies peuvent être de plusieurs ordres. Financières, par des projets pris en charge pour le collectif et qui, par la volumétrie des actes concernés, permettent de réduire les coûts unitaires. C'est notamment le cas de la maintenance des applications informatiques mutualisées. Mais aussi par son activité de représentation, à travers laquelle Parcs nationaux de France porte la parole de l'ensemble des parcs nationaux en réduisant, de facto, le volume des déplacements des représentants de chacun des établissements publics. Ces économies d'échelle concernent également les emplois, sur lesquels, grâce au portage mutualisé des travaux, des gains d'activité permettent des redéploiements, soit au profit de la collectivité, soit afin de mettre en œuvre des travaux laissés jusqu'ici en vacance dans les parcs nationaux. Toutefois ce redéploiement des fractions d'emploi dégagées reste difficilement quantifiable car celles-ci sont immédiatement réinvesties.

Objectif	Indicateur	Résultat / Cibles	
		Cible 2014	Résultat 2014
Disposer d'une analyse fine des économies d'échelles sur l'ensemble des activités des EP de parcs nationaux et de Parcs nationaux de France	Nombre d'ETPT et crédits économisés par la mutualisation	Bilan triennal	Analyse faite lors de la mission d'évaluation du COB





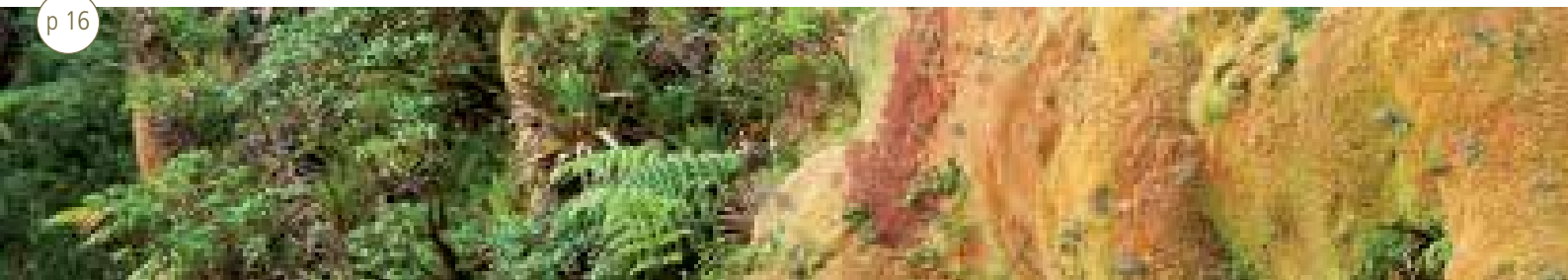
2 Centre de ressources

Le centre de ressources de Parcs nationaux de France apporte son appui aux parcs nationaux sur la connaissance de leurs patrimoines ainsi que sur les usages et aménagements qui impactent leurs territoires. Le dispositif particulier constitué par les groupes de travail joue un rôle déterminant dans la dynamique collective de la politique publique des parcs nationaux et dans le fonctionnement du centre de ressources de Parcs nationaux de France. Non seulement le centre de ressources collecte des informations, produit des documents de synthèse et de stratégie, mais il contribue surtout, par ses actions, à mieux rendre compte de l'action stratégique des parcs nationaux sur les patrimoines naturel et culturel, et à renforcer la culture professionnelle commune. Il s'agit donc aussi bien de s'intéresser à ce que le centre de ressources produit, qu'à la façon dont les établissements publics de parcs nationaux et leurs équipes le font vivre et l'utilisent. C'est au titre de l'activité de centre de ressources que Parcs nationaux de France contribue de façon significative à l'accompagnement de la mise en œuvre des chartes de parcs nationaux et à la création des nouveaux parcs nationaux.

2.1 Enrichir en continu les tableaux de bord sur le patrimoine et les usages.

Un tableau de bord de suivi et d'évaluation de la politique des parcs nationaux a été construit à partir de 15 questions évaluatives définies avec la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) sur la base des finalités des parcs nationaux. Une trentaine d'indicateurs a ainsi été sélectionnée par les groupes de travail scientifique, charte, agriculture, forêt, tourisme, et communication, puis validés par le collège des directeurs et la DEB. Ils sont à la fois pertinents pour répondre aux différentes questions évaluatives, intéressants pour contribuer à l'évaluation des chartes, cohérents avec les indicateurs nationaux de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB), et d'un coût humain, financier et organisationnel raisonnable. L'approche se veut pragmatique et le système est évolutif au cours du temps. A la fin de l'année 2014, ce tableau de bord est constitué de 31 indicateurs dont 8 concernent la connaissance et la protection du patrimoine, 10 le développement durable, 2 la gouvernance des parcs, 7 la sensibilisation et l'accueil du public, et 4 la contribution aux politiques régionales, nationales et internationales. Il est également constitué de plusieurs documents :

- une note de réflexion générale « tableau de bord et évaluation de la politique des parcs nationaux »
- les fiches descriptives des indicateurs : 30 fiches de métadonnées définissant chaque indicateur, rappelant les questions auxquelles il répond, indiquant comment il est produit (sources, méthodologie de calcul), et discutant l'interprétation et les risques de biais.
- les fiches de résultat des indicateurs détaillant pour chaque indicateur les résultats du calcul (le cas échéant les résultats issus de rétro calculs) ainsi que les valeurs intermédiaires, éventuellement des diagrammes permettant des comparaisons avec le reste du territoire ou au cours du temps.
- un tableau détaillé décrivant la contribution de chaque parc national aux différents indicateurs : « questions et indicateurs pour évaluer la politique des parcs nationaux ».

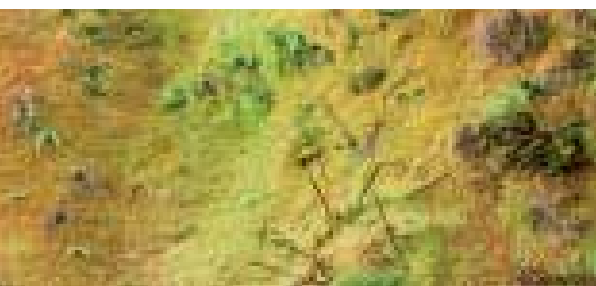




L'ensemble de ces documents a fait l'objet d'une mise à jour au cours de l'année 2014.

Le 31 décembre 2014, 29 des 31 indicateurs ont été renseignés et analysés pour chacun des 10 parcs nationaux. En ce qui concerne les 2 indicateurs non réalisés, l'indicateur n° 2.1.7 « circulation des véhicules à moteur sur les voies communales des territoires » ne pourra être renseigné qu'après l'ensemble des adhésions des communes aux chartes et l'indicateur n° 4.2.3 « satisfaction des visiteurs des territoires » ne pourra être renseigné qu'à l'issue de la prochaine enquête de fréquentation générale qui devrait avoir lieu en 2017. Il convient de noter que, parmi ces 31 indicateurs, entre 15 et 20 d'entre eux, selon qu'il s'agisse de parcs métropolitains ou ultramarins, seront réutilisés par les établissements des parcs nationaux dans le cadre de l'évaluation leurs chartes. En marge de la mise à jour de ce tableau de bord, de nouveaux indicateurs seront testés, notamment sur l'état de conservation des espèces et des habitats ou pour mesurer plus finement la fragmentation des milieux naturels que ne le permet le calcul actuel de l'indicateur n° 1.2.3 « fragmentation des espaces naturels des territoires ». Afin d'élaborer une stratégie scientifique inter-parcs, Parcs nationaux de France a poursuivi ses travaux de mise en cohérence des stratégies scientifiques des parcs nationaux, en relation avec les équipes scientifiques de ceux-ci. Des réflexions ont été engagées, en particulier avec le conseil scientifique de Parcs nationaux de France, afin de produire la stratégie scientifique inter-parcs nationaux.

Ce document, complémentaire des stratégies scientifiques propres à chaque parc national, doit permettre, à la fois de rationaliser et de renforcer la cohérence du réseau, tout en améliorant la visibilité de l'action des parcs nationaux, unique dans le paysage des espaces protégés français.



Les choix effectués dans le cadre de cette stratégie pour atteindre les objectifs fixés à court et moyen terme seront adoptés par l'ensemble du réseau dans le cadre d'une stratégie scientifique inter-parcs nationaux d'ici la fin du 1er semestre 2015. En lien avec ce projet, Parcs nationaux de France a également piloté le recensement des sites de référence pour la recherche dans les parcs nationaux, sites sur lesquels sont menés des suivis, mesures physiques, biologiques, écologiques, maintenus sur la durée, selon une méthodologie identique au cours du temps. Des travaux ont également été conduits sur l'élaboration d'un recueil des expériences des parcs nationaux en termes de réintroductions et de renforcements d'espèces. Ces deux projets seront finalisés en 2015. Un accord a été trouvé sur la structuration et la valorisation des données des parcs nationaux, permettant à Parcs nationaux de France et tous les Parcs nationaux d'adhérer au système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

Ainsi, avec l'appui de Parcs nationaux de France, les parcs nationaux ont continué à mettre à la disposition de celui-ci de milliers de données naturalistes en 2014. Le réseau des parcs nationaux dispose depuis 2010 d'une base de données inter-parcs en ligne qui recense les métadonnées de plus de 600 dispositifs de collecte. Des travaux ont été menés en 2014, sous la coordination de Parcs nationaux de France, pour rendre celle-ci compatible avec le profil des métadonnées du SINP publié en 2013. Ces travaux seront poursuivis en 2015.

Un schéma collectif et partagé de collecte, de gestion et de valorisation des données, proposé par les scientifiques et géomaticiens des parcs nationaux a été validé. Cette structuration, demandée par les scientifiques, s'avère également indispensable aux autres services utilisateurs, comme les services d'aménagements, de communication, ou encore en charge du tourisme, par exemple.

L'ensemble de ces réflexions a conduit à rechercher l'élaboration d'indicateurs ou de protocoles communs. A la fin de l'année 2014, 5 indicateurs et protocoles communs sur des espèces ou des milieux) étaient lancés, en étude ou en test : Ainsi, Parcs nationaux de France a lancé en 2014, en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), la mise en place d'un indicateur unique et partagé de l'état de conservation des espèces et habitats présents sur les territoires des parcs nationaux. Après une période de test de la méthodologie retenue par plusieurs Parcs nationaux en 2014, celle-ci devrait être généralisée en 2015. Parcs nationaux de France et les parcs nationaux de la Vanoise, des Écrins, du Mercantour et des Pyrénées ont mis en œuvre, en septembre 2014, une étude sur un an visant





à harmoniser les suivis chamois et isards menés sur leurs territoires, afin d'aboutir à un protocole commun. Cette étude est en collaboration étroite avec l'ONCFS - CNERA Faune de Montagne et l'Observatoire Grande Faune et Habitats (OGFH). De plus, Parcs nationaux de France a adhéré en 2014 au groupement d'intérêt scientifique «lacs sentinelles». Ce réseau rassemble des scientifiques, des gestionnaires de milieux aquatiques et des gestionnaires d'espaces protégés, dont les parcs nationaux de la Vanoise, des Écrins et du Mercantour, et prochainement le Parc national des Pyrénées. L'ensemble de ces partenaires mène des recherches pluridisciplinaires sur les systèmes lacustres d'altitude des Alpes, de la Corse et des Pyrénées, comme objets d'étude et comme témoins des changements locaux et globaux.

Parcs nationaux de France a également permis la finalisation de la méthodologie d'un protocole partagé sur les oiseaux des milieux alpins. Ce protocole, qui fait l'objet d'un vaste partenariat (CNRS, gestionnaires, associations...) a notamment été mené sur le terrain en 2014 par le Parc national des Écrins et celui des Pyrénées.

Enfin, le Parc national des Pyrénées, le Parc national des Cévennes et Parcs nationaux de France sont partenaires de l'Université Montpellier 2 dans le cadre d'un projet de recherche sur l'évolution des comportements alimentaires des vautours fauves. Ils participent, à ce titre, au financement d'une thèse, qui a débuté début octobre 2014.

Objectif	Indicateur		
		Cible 2013	Réalisé 2013
Enrichir en continu les tableaux de bord sur le patrimoine et les usages.	Tableau de bord « usages » structuré, puis mis à jour en continu	Structuration pour la forêt	oui
	Tableau de bord « patrimoine » mis à jour en continu	Mise à jour	Mise à jour partielle
	Publication de synthèses sur les données patrimoniales et les usages	Synthèse mise en ligne	Pas encore

2.2 Renforcer la culture professionnelle commune des équipes des parcs nationaux

Le fonctionnement en groupes de travail (GT) est une des dynamiques collectives créée par Parcs nationaux. Outre le renforcement de la culture professionnelle collective, cette pratique permet de mobiliser les compétences présentes dans les Parcs nationaux au profit de tous et de conduire des projets en bénéficiant d'une intelligence collective. La richesse des échanges et la bonne coopération au sein des groupes garantit également la mise en œuvre de solutions adaptées à l'ensemble du réseau.

Ce mode de travail est aujourd'hui à ce point ancré dans le fonctionnement collectif qu'il devient parfois difficile de faire la part des choses entre les travaux conduits par Parcs nationaux de France sous l'impulsion des groupes de travail et ceux menés de son propre chef, tant ils sont souvent en complète corrélation.

Fin 2014, dans le cadre du bilan évaluatif du COB 2012-2014, les groupes de travail (GT) inter-parcs ont fait l'objet, d'une double évaluation :

- par l'IRSTEA qui a procédé à l'interview de 10 animateurs de groupes de travail (de Parcs nationaux de France) et de 10 directeurs de parcs nationaux référents de groupes de travail.
- par EDATER qui a procédé à une enquête internet auprès des 180 membres de différents groupes de travail de Parcs nationaux de France qui appartiennent aux 10 établissements des parcs.

Ces deux enquêtes permettent d'identifier les bénéfices de ces groupes de travail pour les membres eux-mêmes, pour les établissements qui les emploient et pour le réseau des parcs nationaux. Elle mettent aussi en évidence une forte maturation de ces groupes, une meilleure organisation des circuits de décision, une professionnalisation des membres, un renforcement des dynamiques collectives. Elles constatent également le développement des groupes projets réunissant un petit nombre de membres d'une thématique concrète qui nécessite un travail plus soutenu que ce qu'il est possible de mener en groupe de travail.

Les groupes de travail, au nombre de 13, ont fonctionné tout au long de l'année, sur la base d'une feuille de route, animé par un agent de Parc nationaux de France et accompagné d'un directeur référent de la thématique auprès du collège des directeurs.

Ce fonctionnement permet une communication rapide des travaux et des propositions des groupes de travail afin que les choix soient arbitrés par le collège des directeurs de parcs nationaux.

Les travaux conduits au cours de l'année sont mentionnés ci-après et un tableau récapitulatif de la fréquence des réunions et du taux d'assiduité résume l'organisation fonctionnelle de ces groupes de travail.

En chapeau de l'ensemble, le collège des directeurs permet de mettre en œuvre des solutions collégiales et de saisir les groupes de travail afin que ceux-ci fassent des propositions pour répondre aux questions posées. En juin 2014, un groupe projet a été constitué au sein du collège des directeurs pour définir, en lien avec la Direction de l'eau et de la biodiversité, la structure des contrats d'objectifs 2015-2017 des parcs nationaux.



Cette structure commune ainsi que les indicateurs liés aux différentes activités ont été finalisés et ont permis d'élaborer des documents cadres selon un modèle commun. Au cours de l'année 2014, le GT Charte a concentré son activité sur les points suivants :

- adoption du cadre général de suivi et d'évaluation des chartes des parcs nationaux
- adoption du principe de réutilisation pour l'évaluation des chartes des parcs nationaux, de 15 à 20 indicateurs du Tableau de bord de suivi et d'évaluation de la politique des parcs nationaux.
- adoption d'un vade-mecum de convention à passer avec les communes
- éléments de méthode communs pour un programme d'actions
- identification des besoins communs pour suivre et évaluer la mise en œuvre des chartes des parcs nationaux, test du logiciel EVA (conçu par la Société SITER et la Fédération des parcs naturels régionaux) sur des données du Parc national des Écrins et proposition au collège des directeurs d'adhérer à la Communauté EVA. Un sous-groupe « mer » a été constitué par le Parc national de Port-Cros et le Parc national des Calanques. Il s'est rapproché de la délégation Méditerranée de l'Agence des aires marines protégées (AAMP) afin d'évaluer conjointement l'intérêt de réaliser en 2015 l'identification d'indicateurs pertinents en vue de suivre et évaluer les chartes des 3 parcs nationaux marins. Ce travail s'appuiera sur le tableau de bord des aires marines protégées, sur l'expérience MEDPAN du programme de surveillance de la façade méditerranéenne au titre de la DCSMM, du programme de recherche PAMPA et de suivis existants (notamment l'Observatoire de la biodiversité du PNPC). Les membres du GT scientifique se sont notamment mis d'accord pour lancer un groupe-projet portant sur la stratégie scientifique inter-parcs nationaux, piloté par Parcs nationaux de France et composé de plusieurs chefs de services scientifiques et de membres du Conseil scientifique de Parcs nationaux de France. Les séances de travail ont également porté sur les travaux déjà engagés ou en projet (tableau de bord inter-parcs, structuration et valorisation des données naturalistes, partage d'indicateurs et de protocoles de collecte...). A cette occasion, le **GT scientifique** s'est divisé lors d'une journée en deux sous-groupes distincts : « parcs de montagne » et « parcs marins », ces derniers travaillant spécifiquement sur les dossiers les concernant.



D'autres réunions physiques ont eu lieu avec l'ONCFS dans le cadre du comité de suivi de l'étude chamois/isard ou encore à Marseille avec l'AAMP sur les outils de suivi et d'évaluation des chartes et les indicateurs et suivis des parcs nationaux marins. Des échanges bilatéraux ont été organisés tout au long de l'année pour assurer la dynamique collective et l'avancée des travaux des différents groupes-projets constitués (protocoles, stratégie scientifique...).

Le **GT Police** a été saisi par le GT des conseillers de prévention pour formuler ses observations sur un projet de note relatif à l'encadrement des missions de police sur le terrain. Les membres du GT Police ont émis de nombreuses observations qui ont nécessité une refonte totale du projet de note. La nouvelle note a ciblé à la fois les missions de police administrative et celles de police judiciaire, allant de la préparation de la mission, en passant par l'interpellation, pour finir par le traitement des litiges. Cette note a été présentée lors d'une séance de travail commune avec les deux GT, puis elle a été validée par le Collège des directeurs.

Le GT a également abordé la notion de « manifestations publiques » bien que les MARCOEUR des Parcs nationaux soient différents d'un parc à l'autre. Il a ainsi dégagé une liste de critères à analyser lors de la construction du MARCOEUR Manifestations publiques pour les parcs qui n'ont pas achevé l'élaboration de leur charte.

Le GT a poursuivi son travail d'appropriation des notions et procédures de police administrative. Le Collège des directeurs a acté la nécessité de déployer une politique interne de police administrative afin d'encadrer les agents dans l'exercice de leurs nouveaux pouvoirs.

Il a été présenté au GT le référentiel chartes construit par Parcs nationaux de France qui permet aux agents de mettre en relation directement la réglementation issue du décret de création d'un parc national avec les MARCOEURS issues du décret charte de leur parc.

Enfin le GT a mis en évidence un certain nombre d'incohérences, d'absences dans les sanctions prévues au code de l'environnement (certaines rédactions d'infraction sont incomplètes ou incohérentes avec des sanctions similaires issues d'autres codes) ou infractions afin d'alerter le ministère et de remédier à ces anomalies qui ne sont pas sans conséquence sur l'exercice des missions de police.

Au premier semestre le **GT agriculture** a continué à être force de proposition sur les nouveaux engagements unitaires et MAEC dans le cadre des groupes techniques nationaux du Ministère de l'Agriculture, où Parcs nationaux de France les représente. Le GT a reçu l'approbation des directeurs pour engager une lisibilité de l'action des parcs en agro-écologie auprès du ministère en charge de l'agriculture : une note d'engagement des parcs a été diffusée en fin d'année au MEDDE et MAAF pour élaborer une convention cadre.

Le GT a proposé et construit une formation de 2,5 jours sur le pastoralisme pour les





nouveaux techniciens agro-environnementaux de certains parcs. Réalisée en Ubaye au Mercantour, elle a rassemblé une quinzaine de participants et a été un succès. Le GT s'est fortement investi sur la rédaction des règlements d'usage collectifs : viande de ruminants, miel, produits issus de l'agroforesterie tropicale. Une note méthodologique d'organisation du travail a été produite. Une réunion au Parc national des Calanques a été l'occasion d'avancer sur la rédaction du RUC vin, en profitant de la rencontre organisée avec les viticulteurs de l'AOC Cassis.

Le **GT forêt** a suivi l'élaboration de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt et s'est notamment mobilisé pour faire une contre-proposition à un amendement modifiant les modalités de l'agrément à donner sur un aménagement forestier. Cet note, validée par le collège, a été transmise au ministère de tutelle. La réunion physique de fin septembre s'est tenue sur le territoire du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne afin d'en mieux comprendre les enjeux et de témoigner auprès d'acteurs locaux de l'expérience forestière des autres parcs.

La visite de terrain sur la sylviculture irrégulière, menée au massif d'Auberive, avec l'Office national des forêts (ONF) a suscité beaucoup d'intérêt, incitant le GT à approfondir la thématique. Un état des lieux dans les parcs nationaux et participation de deux membres du GT Forêt à une session de formation organisée par l'association Pro Silva, et à laquelle participaient également des parcs naturels régionaux constituent les premiers travaux conduits sur ce thème. Le sujet sera poursuivi en 2015 dans le cadre d'un partenariat avec l'association «Futaie Irrégulière». La problématique des forêts anciennes a été abordée avec Jean-Luc Dupouey, chercheur à l'INRA de Nancy et spécialiste de la thématique. La prise de conscience du travail de cartographie des forêts anciennes déjà réalisé par la plupart des Parcs nationaux métropolitains, a montré un large champ d'études et de recherches ouvert, que ce soit sur l'évolution de l'occupation des sols, sur la connaissance des espèces caractéristiques des forêts anciennes ou encore sur les impacts des usages passés et/ou actuels sur la biodiversité de ces forêts. Le GT a préparé le sujet d'un stage qui sera accueilli par Parcs nationaux de France en 2015 et donnera lieu à un document de communication. Le GT forêt a formulé une réponse collective à la consultation



publique lancée par FSC France sur la première version du projet d'indicateurs pour le standard national de gestion forestière.

Le groupe de travail a, par ailleurs, entamé une réflexion sur les chantiers à conduire pour mieux appréhender la problématique de la ressource en eau dans les Parcs nationaux. En effet, les parcs nationaux sont de véritables «châteaux d'eau» naturels et une attention toute particulière doit être portée à la connaissance et la gestion de cette ressource.

Cette première appropriation du sujet concerne les enjeux et les actions que chaque parc conduit dans ce domaine. A titre d'exemple, le Parc national du Mercantour a réalisé, en concertation avec les parcs nationaux alpins, le Parc national des Cévennes et Parcs nationaux de France, une première lecture et analyse du projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021. Ce travail sera poursuivi en 2015 par le GT pour proposer une réponse inter-parcs à la consultation lancée le 19 décembre 2014 par le comité de bassin Rhône Méditerranée. Le GT tourisme durable, en lien avec des actions conduites par PNF, a travaillé sur la fréquentation dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national des Pyrénées et a apporté son appui à la définition d'un protocole visant à analyser la fréquentation Parc national des Calanques et le Parc national de Port-Cros. Ces études ont permis la finalisation des expérimentations sur l'estimation de la fréquentation des aires optimales d'adhésion et la mise en place d'un test du protocole d'estimation de la fréquentation hivernale dans le Parc national des Pyrénées. Elles ont également permis d'accompagner le Parc national des Calanques dans l'élaboration de son dispositif d'estimation de la fréquentation en cœur de parc et le Parc national de Port-Cros pour la réalisation d'un bilan du dispositif Bountiles. Ces deux dispositifs trouveront leur conclusion au cours de l'année 2015.

Le GT a également opéré un suivi des travaux sur les sports de nature en réalisant un état des lieux des actions engagées par les parcs nationaux, en rédigeant 2 notes sur les pratiques sportives émergentes et sur l'instruction des dossiers de demande d'autorisation de manifestations sportives par les parcs nationaux, et en recensant les conventions conclues entre les parcs nationaux et les comités sportifs. Il a également contribué aux travaux du ministère des sports dans ce domaine. Le GT a poursuivi son travail sur la rédaction de règlements d'usage catégoriel (RUC) relatifs à l'utilisation de la marque en proposant les RUC relatifs aux hébergements, pour la partie campings et aux sorties de découverte des patrimoines. Un travail qui sera finalisé en 2015 a également été entrepris sur le RUC à destination des entreprises assurant le transport de passagers en mer. Grâce au travail des parcs nationaux des Écrins et du Mercantour, une base de données métiers et une plate-forme web de valorisation de l'offre de randonnée dans les parcs ont été conçues. Présentées à l'ensemble du réseau lors du séminaire physique de septembre du GT tourisme, le collectif des parcs les a adoptés comme outil à mobiliser.

Le **GT marque** s'est attaché, en 2014, à coordonner l'investissement des autres groupes concernés :

- le GT communication pour le déploiement de la stratégie de communication, le choix des outils de communication et pour le travail avec la Direction de la communication du MEDDE sur le choix du nouveau logo national de la marque « Esprit parc national »
- les GT tourisme et agriculture qui rédigent les RUC Avec l'appui d'une agence de



communication spécialisée dans le domaine des marques commerciales territoriales, Parcs nationaux de France a organisé pour le compte des membres des GT marque et communication 2 journées de formation-action sur la communication en matière de marques commerciales afin de définir cibles de communication recherchées, les outils à mettre en œuvre, et la définition d'une stratégie de présence sur internet et sur les réseaux sociaux.

Le GT marque a, en outre, contribué à la finalisation de l'écriture des RUC proposés par les GT tourisme et agriculture, et a préparé les éléments pour leur validation par le comité de gestion de la marque. Il a par ailleurs poursuivi ses travaux en matière de suivi de l'usage des marques simples. Sur ce point, un conseil spécifique a été sollicité auprès du cabinet d'avocat de Parcs nationaux de France, au travers de la rédaction d'une note.

En 2014, le **GT international** s'est focalisé sur la préparation du Congrès mondial des parcs qui s'est tenu du 12 au 19 novembre à Sydney. Parmi les contributions du réseau des parcs nationaux soumises à l'UICN, cinq d'entre elles ont été sélectionnées et présentées au congrès par les membres de la délégation des Parcs nationaux conduite par le Président de Parcs nationaux de France. Ces différentes présentations ont permis de mettre en avant la nouvelle gouvernance des parcs nationaux français à travers des interventions dans 2 ateliers et un « side event ». Elles ont également valorisé l'apport des parcs nationaux à la Stratégie nationale de la biodiversité lors d'un atelier et présenté la valeur économique apportée par la protection d'un parc national au travers de l'exemple du Parc national de Port-Cros.

Le **GT Communication** a défini la stratégie de communication nationale qui s'est appuyée de manière très accentuée en 2014 sur les réseaux sociaux, notamment Facebook et Twitter.

Un travail important sur les mutualisations a été mis en œuvre sur 3 sujets : les sites internet, les journaux et les photothèques. Des enquêtes ont été réalisées auprès des parcs nationaux afin de dresser un état des lieux sur ces sujets.

Cette première étape a conduit à la décision de créer un site Internet unique des parcs nationaux. Ainsi, une web manager a été recrutée à PNF et a commencé à définir les principes de construction, l'arborescence commune de niveau un et le choix du système CMS commun. A terme le site devra proposer une architecture, une arborescence et un hébergement uniques.

Dans le cadre du lancement de la marque « Esprit parc national », le service communication pilote la création d'un site internet dédié. Le prestataire technique a été choisi, le site sera lancé au printemps 2015.



Le **GT des conseillers de prévention** continue de mutualiser, d'échanger et de créer une dynamique collective contribuant à une culture commune et partagée en matière de santé et sécurité au travail (SST).

Pour cela, il a finalisé de nombreux travaux en 2014, permettant de mettre à disposition des directeurs de parcs nationaux :

- le rapport sur la gestion des passerelles, mettant en avant les bonnes pratiques,
- la note relative à la réalisation de constats de dommage sur troupeaux domestiques,
- la note relative aux opérations de police sur le terrain. De plus, un outil de contrôle des équipements de protection individuel est en cours de test dans 2 parcs pilotes, et devrait être déployé en 2015 dans tous les établissements. Le logiciel de gestion du document unique de prévention des risques, ACCIS, de plus en plus utilisé dans les parcs nationaux, devrait conduire à l'agrégation des différents plans d'action fin 2015. Cela permettra ainsi de partager au sein des parcs les actions mises en place dans les établissements pour anticiper et réduire les risques. Enfin, la formation initiale et la formation ACCIS ont été dispensées aux 5 nouveaux conseillers de prévention. Le GT dialogue social a poursuivi en 2014 ses échanges sur les orientations et stratégies des Parcs nationaux ainsi que sur les questions relatives aux ressources humaines (risques psychosociaux, formation...). Les travaux réalisés sur l'année ont concerné essentiellement les contributions à apporter à la création de l'AFB ainsi qu'à la prévention des risques psychosociaux à travers l'assistance mise en place avec le CMVRH. Le GT Système d'Information a poursuivi ses travaux axés sur les projets mis en place dans le cadre du SDSI.

Ces travaux intègrent un partage d'expérience entre les membres du GT sur ce qui peut être réalisé au sein de chaque parc dans un souci de capitalisation des connaissances. Les résultats de ces travaux, qui peuvent revêtir deux modes organisationnels différents, est communiqué au collège des directeurs qui priorise la mise en œuvre des chantiers retenus.

Ceux-ci peuvent consister à identifier des projets de mutualisation s'appuyant sur un outil déjà utilisé par un parc national qu'il convient de dépersonnaliser pour le mettre à disposition des autres parcs et l'adapter à leur contexte. Mais ces réflexions peuvent également aboutir à l'identification de besoins communs nécessitant la réalisation d'un outil. Dans ce cas, le projet, porté par Parcs nationaux de France ou par un parc national pour le compte du collectif, associe les thématiciens pour l'expression précise des besoins et, une fois l'outil mis en œuvre, pour la phase de tests visant à s'assurer de la bonne réponse apportée par l'outil.

Enfin, une fois les projets en service, le GT SI travaille à l'exploitation des outils pour en apprécier l'adéquation aux besoins des utilisateurs et régler les problèmes issus des retours d'utilisation.

Le **GT administration générale** a poursuivi ses réflexions sur les mutualisations à mettre en œuvre et les bonnes pratiques à harmoniser.

Dans le cadre de la préfiguration de la mise en place des dispositions prévues par le décret relative à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) prévue au 1^{er} janvier 2016, ces travaux ont notamment porté sur l'harmonisation des procédures d'élaboration des budgets.



Suite à la décision du collège des directeurs de créer un nouveau service commun de traitement de la dépense, une analyse des procédures actuellement mises en œuvre dans chaque établissement a été réalisée. Les conclusions de ce travail, qui seront rendues au tout début de l'année 2016, permettront de définir les éléments qu'ils convient de mutualiser et les nouveaux circuits à adopter.

Un calendrier prévisionnel de déploiement de ce nouveau service devra également être établi. Toutefois, sa réussite sera conditionnée par un juste dimensionnement des effectifs en charge du traitement de la dépense au sein de Parcs nationaux de France pour que les prestations rendues à la collectivité ne soient pas récessives par rapport à la situation actuelle.

Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, la proposition d'harmoniser les contrats de travail a été adoptée et un groupe projet a été constitué pour rendre ses conclusions dans le courant du 1er semestre 2015 à travers des documents mutualisés.

Il en est de même pour le suivi des temps d'activité.

Des premières pistes de réflexions ont également été abordées pour rechercher une meilleure sécurisation juridique des marchés publics passés par parcs nationaux de France et les parcs nationaux.

Bien qu'elle ne soit pas implicitement matérialisée par un groupe de travail, l'activité juridique de PNF contribue également à renforcer la culture professionnelle des parcs. La chargée de mission « affaires juridiques » est sollicitée par l'ensemble des personnels des parcs, techniques et administratifs.

Ces consultations portent notamment sur la police administrative : assistance à la rédaction d'arrêtés du directeur portant réglementation, à la rédaction de décisions individuelles (autorisation et refus d'autorisation), à la rédaction de mises en demeure et de rapports de manquement.

Elle participe également à l'écriture de projet d'amendement ou de projet de circulaire. Cela a été le cas avec le GT forêt pour l'amendement que les parcs voulaient modifier dans le cadre de la loi d'avenir sur l'agriculture. Cela a également été le cas pour le guide méthodologique de la mise en œuvre de l'ordonnance 2012-34 dans les domaines de l'eau, de la nature et des sites.

L'activité juridique porte également sur des sujets de fonds. A titre d'exemples :

- un travail considérable a été mené sur la mise en œuvre de la responsabilité des établissements publics des parcs nationaux face aux risques susceptibles d'être engendrés par les passerelles sur leurs territoires ;
- une analyse juridique a été menée pour aboutir à une dérogation au principe « silence de l'administration vaut accord tacite » pour certains actes des établissements publics des parcs nationaux ;
- une étude juridique a été menée en collaboration avec le ministère pour démontrer la non application de la loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public aux actes des établissements publics des parcs nationaux.

Les consultations juridiques émanent également des services ressources humaines des parcs nationaux (cycle de travail, congés maladie des personnels non titulaires, prise en charge des frais de changement de résidence, cumul d'activité...), des services en charge de marchés publics (résiliation, décision de poursuivre, marchés publics infructueux, avenants...), ou des services communication (convention d'édition, droit d'auteur, organisation de jeux concours...).

A travers les avis rendus, la chargée de mission «affaires juridiques» crée du lien entre les établissements et apporte un soutien apprécié par l'ensemble des acteurs. Enfin, dans le cadre de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), sujet sur lequel les parcs nationaux doivent prendre toute leur part, le MEDDE a sollicité Parcs nationaux de France par une note du Cabinet en date du 12/10/2014, pour la production d'une note de synthèse sur le travail et les propositions des parcs nationaux en matière d'éducation à l'environnement.

Les 10 parcs nationaux déploient une forte activité et font preuve d'une grande créativité dans ce domaine qui fait partie du de leur cœur de métiers. Pour autant il n'existait aucune mutualisation inter-parcs en terme de contenus et d'enjeux. Faute de vocabulaire commun, il était impossible de consolider les données des parcs nationaux dans ce domaine.

C'est pourquoi, lors de son séminaire physique du 14 au 16 octobre 2014, le collège des directeurs a décidé de créer un groupe de travail inter-parcs dans un premier temps temporaire, pour consolider les données des Parcs nationaux dans ce domaine et définir un vocabulaire commun sur cette thématique. Ce groupe devra rendre ses travaux en avril 2015

Objectif	Indicateur	Résultats / Cibles	
		Cible 2013	Réalisé 2014
Renforcer la culture professionnelle commune des équipes des parcs nationaux	Nombre de groupes de travail ayant fonctionné de manière satisfaisante	15	13 sur les 14 GT (NB : suppression d'un GT en 2013)
	Taux de réalisation des actions prévues par les feuilles de route	80%	90%



2.3 Accompagner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des chartes des parcs nationaux

Au cours de l'année 2014, Parcs nationaux de France a rédigé le cadre général de suivi et d'évaluation des chartes des parcs nationaux et analysé la pertinence de la réutilisation, pour l'évaluation des chartes, de chacun des indicateurs du tableau de bord de suivi et d'évaluation de la politique des parcs nationaux.

Avec le Parc national des Cévennes, Parcs nationaux de France a préparé un vademecum de convention à passer avec les communes. Avec le Parc national des Écrins, il a procédé à un test d'utilisation du logiciel EVA à partir de données issues de ce parc national et a spécialement veillé aux conditions requises pour permettre des requêtes transversales inter-parcs nationaux. Parcs nationaux de France a également organisé 3 séances de présentation du logiciel EVA, d'abord au GT chartes, à travers deux sessions, puis à toutes les personnes intéressées (directeurs, secrétaires généraux, informaticiens, chargés de mission charte). I

Parcs nationaux de France a représenté le réseau des parcs nationaux lors d'une réunion de la communauté EVA et sollicité l'accord officiel de la Fédération des parcs naturels régionaux pour que les parcs nationaux puissent bénéficier de ce logiciel et adhérer à la communauté EVA. Il a rédigé plusieurs notes argumentaires à l'attention du collège des directeurs afin de répondre aux questions suscitées par la proposition d'adhésion : fonctionnalités du logiciel, coût d'adhésion et d'administration pour chaque établissement, limites du logiciel, développements possibles...Le référentiel chartes a été complété en 2014 pour 4 nouveaux parcs nationaux. Il répertorie les objectifs, MARCOEURS et orientations des chartes du Parc national des Pyrénées, du Parc national des Écrins, du Parc national des Calanques, du Parc national du Mercantour, du Parc national des Cévennes, du Parc Amazonien de Guyane, du Parc national de La Guadeloupe et du Parc national de La Réunion en relation avec les différentes thématiques (agriculture, forêt...) et avec les 10 principales missions dévolues aux parcs nationaux.

Ce document permet également de mettre en relation les Marcoeurs avec les décrets des parcs nationaux. Ce référentiel donne un accès direct à des extraits des chartes, aux décrets et aux délimitations des parcs nationaux (aire d'adhésion comprise). Il est consultable en ligne à l'adresse suivante

: <http://extranet.parcnational.fr/phpmyfaq/index.php> Compte tenu de la maturation très différente des différents parcs sur l'adoption de leur charte et sur leur dispositif d'évaluation, c'est volontairement que Parcs nationaux de France n'a pas organisé de séminaire associant directeurs, présidents et chargés de mission charte comme le prévoyait le contrats d'objectifs. Il était en effet bien plus important de caler techniquement le dispositif au sein du GT chartes (auquel la DEB est associée) afin de s'assurer d'une base commune. Il reviendra ensuite à chaque établissement d'organiser sur son territoire la gouvernance du suivi et de l'évaluation de sa charte.

Objectif	Indicateur	Résultats / Cibles	
		Cible 2014	Réalisé 2014
Accompagner la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des chartes des parcs nationaux	Séminaires réunissant présidents de CA, directeurs, et chargés de mission charte, capitalisant et orientant les travaux collectifs sur les chartes	1	0



2.4 Contribuer à la création de nouveaux parcs nationaux

Chacun des services de Parcs nationaux de France s'est investi pour apporter son soutien, tant au nouveau Parc national des Calanques qu'au projet de Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, en fonction de leurs demandes.

Des travaux adaptés ont été poursuivis pour assister le Parc national des Calanques dans la mise en œuvre de ses fonctions administratives et financières. Cela a permis, notamment, de définir les contours du nouveau service commun de traitement de la dépense pour lequel le Parc national des Calanques joue le rôle d'expérimentateur.

En ce qui concerne le GIP de préfiguration du Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne, Parcs nationaux de France a apporté sa contribution à un séminaire de réflexion sur la stratégie du futur parc national. Il a également participé à la commission tourisme du GIP.

Parcs nationaux de France a, par ailleurs, veillé à ce que chacun des groupes de travail associe les chargés de mission du nouveau Parc national des Calanques et du GIP en charge du projet de parc national en Champagne-Bourgogne.

Conformément aux dispositions du contrat d'objectif, une enquête de satisfaction a été conduite auprès du Parc national des Calanques et de l'équipe du GIP en charge du projet de parc national en Champagne-Bourgogne, à l'issue de l'année 2014.

Objectif	Indicateur	Résultats / Cibles	
		Cible 2014	Résultat 2014
Contribuer à la création des nouveaux parcs nationaux	Taux de satisfaction des équipes dirigeantes des parcs nationaux créés sur la période, et des parcs nationaux en projet	Enquête de satisfaction réalisée lors de l'évaluation du contrat	Enquête de satisfaction réalisée lors de l'évaluation du contrat



3 Représentation et communication

Les parcs nationaux sont des pièces majeures du patrimoine naturel et culturel français, reconnus et répertoriés comme tels dans les instances nationales et internationales de la protection de la nature et des sites. Trois d'entre eux sont déjà pour tout ou partie classés au patrimoine mondial de l'humanité : le Parc national des Pyrénées, le Parc national de La Réunion (2010) et le Parc national des Cévennes (2011). Le Parc national des Cévennes et le Parc national de la Guadeloupe sont également réserve de Biosphère de l'UNESCO. Plusieurs parcs nationaux font régulièrement renouveler leur diplôme européen des aires protégées du Conseil de l'Europe. Parcs nationaux de France a notamment pour mission de faire rayonner les parcs nationaux en France et dans le monde. Cette mission consiste à représenter et valoriser les parcs nationaux français dans différentes enceintes en tant que politique novatrice et modèle de gouvernance, à les faire prendre en compte dans différentes politiques publiques qui s'appliquent sur leurs territoires, et à développer des partenariats en mobilisant le dispositif de mécénat.

3.1 Faire prendre en compte les parcs nationaux dans les politiques publiques françaises et communautaires.

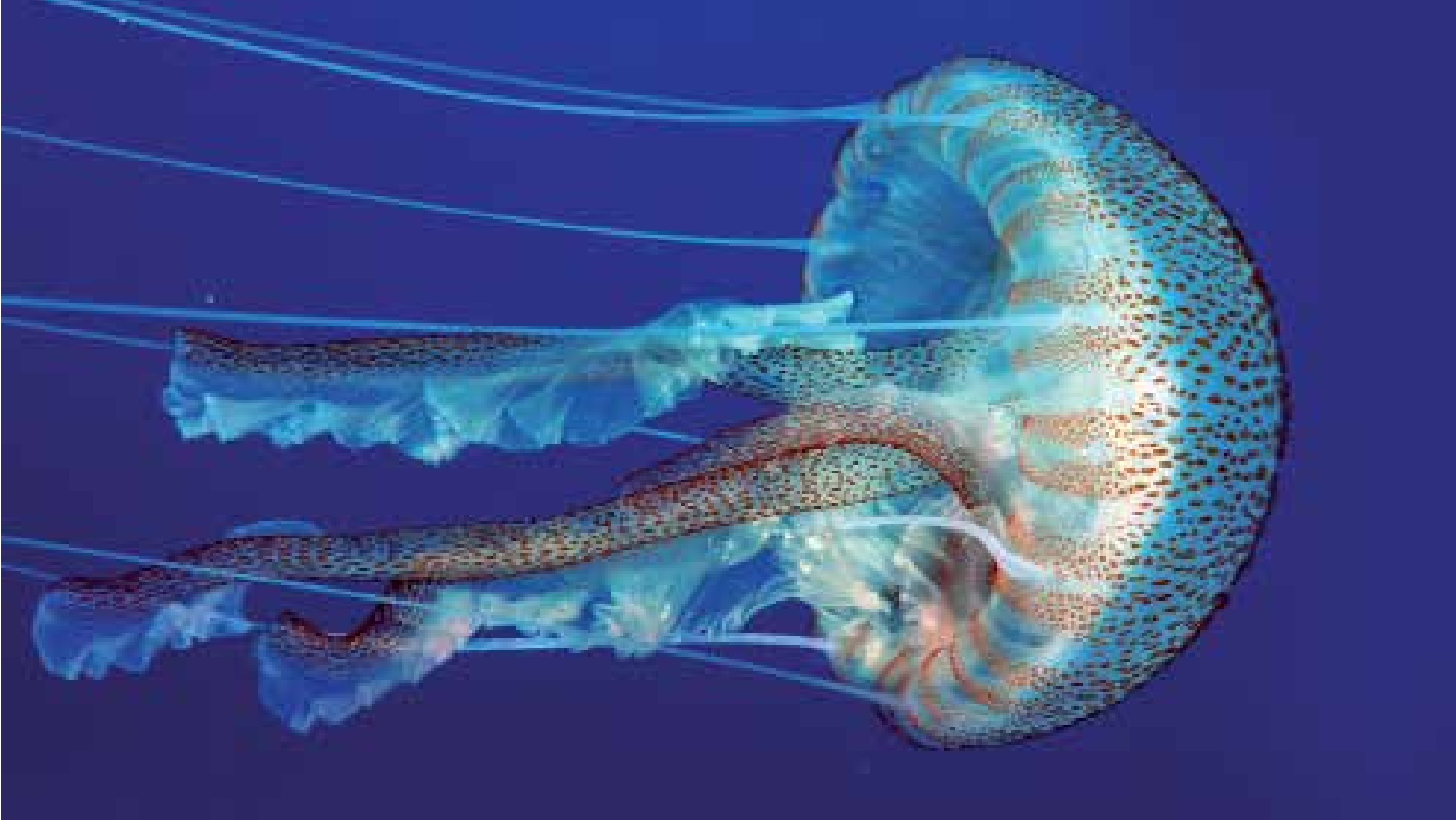
Fort de la réactivité du groupe de travail agriculture, Parcs nationaux de France a continué à défendre les propositions des parcs nationaux sur les MAEC, concernant l'herbe et le pastoralisme, dans les réunions des groupes techniques nationaux du MAAF, à une réunion agriculture des DREAL, organisée par le CGDD et lors de la réunion au cabinet du Ministre de l'Agriculture le 4 avril à Paris.

Les parcs nationaux, associés aux parcs régionaux, souhaitent obtenir certaines mesures spécifiques sur la gestion du risque parasitaire des troupeaux, sur une mesure de progrès à l'échelle de l'exploitation agricole et sur une mesure prairies fleuries plus exigeante. A défaut d'avoir obtenu gain de cause sur ces sujets, ils ont cependant fortement contribué à la mise en place du nouveau dispositif en obtenant la prise en compte de l'échelle « système » de l'exploitation et l'utilisation des indicateurs de résultats (observation de la végétation) dans les mesures.

Parcs nationaux de France a maintenu son implication pour assurer la pérennisation du concours prairies fleuries dans le Concours Général Agricole. Cette labellisation a été officielle lors de la remise des prix nationale de la campagne 2013, le 24 février 2014 au Salon de l'Agriculture, qui a été présidée par le Ministre de l'Agriculture. En 2015, le concours continue : 42 territoires dont 4 parcs nationaux et 23 parcs naturels régionaux, se sont inscrits.

Parcs nationaux de France, coorganisateur dans l'équipe nationale, a œuvré pour assurer le développement informatique de la gestion du concours. Celui-ci sera opérationnel pour la campagne 2015. L'objectif est également de faire reconnaître le concours comme une action de politique publique, alors qu'il est déjà reconnu pour contractualiser la mesure agro-environnementale prairies fleuries ou comme une action dans le dispositif Natura 2000, ou dans le plan national d'action « pollinisateurs sauvages ».

Dans le domaine de l'eau, fin 2014, une démarche inter-parcs est en préparation pour répondre à la consultation lancée le 19 décembre 2014 par le comité de bassin Rhône Méditerranée.



Parcs nationaux de France et les parcs nationaux ont participé aux groupes de travail animés par la DATAR. Ils ont obtenu que, dans le référentiel technique éco-conditionnalité CPER/CPIER 2015-2020 du 12 novembre 2014, les chartes de parc national figurent explicitement parmi les types de projets soutenus parmi les projets territoriaux de développement durable.

Objectif	Indicateur	Résultats / Cibles	
		Cible 2012 - 2013	Réalisé 2013
Faire prendre en compte les parcs nationaux dans les politiques publiques françaises et communautaires	Présentation en CIPN des propositions des parcs nationaux sur les politiques publiques	Présentation sur le tourisme pour débat en CIPN, et préparation argumentaire pour le MEDDTL pour négociations avec le Ministère du tourisme	Reporté



3.2 Mobiliser la richesse de savoir et la force d'expertise des parcs nationaux au bénéfice des politiques publiques nationales et internationales pour la biodiversité.




Parcs nationaux de France apporte son expertise à un certain nombre de politiques publiques concernant la biodiversité, pilotées par le MEDDE, et tient régulièrement informé le réseau des parcs nationaux de l'avancée des travaux.

Parcs nationaux de France est depuis l'origine, membre du comité de suivi de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et participe régulièrement à ses réunions. Il suit le dispositif d'adhésion à la SNB et les engagements de l'État pour la biodiversité ainsi qu'un certain nombre de grands chantiers nationaux et internationaux concernant la biodiversité. Parcs nationaux de France a ainsi participé à la 12ème conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB), aux rapportages sur la Directive oiseaux sauvages et la CDB, au 6ème Congrès mondial des parcs nationaux, à la Conférence environnementale, à la Stratégie nationale de transition écologique et de développement durable (SNTEDD), au projet de loi cadre sur la biodiversité, au projet d'Agence française pour la biodiversité.



En 2013, Parcs nationaux de France avait organisé le réseau des parcs nationaux en vue de rédiger un engagement collectif à la SNB qui avait été présenté officiellement le 3 juin 2013. Cet engagement collectif était constitué d'un assemblage de 21 projets répondant aux critères de la SNB et ayant un caractère emblématique, original, expérimental ou démonstratif. Chaque fiche comprenait notamment un diagnostic et une identification des enjeux, les objectifs du projet, le phasage, la mobilisation interne et externe, et les conditions de mise en œuvre. Ces projets concernent par exemple des réintroductions d'espèces, des mobilisations citoyennes, une réserve intégrale et des périmètres de quiétude, des inventaires et suivis scientifiques, des restaurations de milieu, des études scientifiques et des protections d'espèces. L'engagement du réseau a reçu le label de la SNB en fin d'année 2013, ce label ayant été remis officiellement par le Ministre de l'écologie au président de Parcs nationaux de France le 30 janvier 2014. Parcs nationaux de France est également membre depuis 2008 du Comité de pilotage de la Stratégie nationale de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP) qui vise la création d'un système cohérent d'aires protégées, bien géré et écologiquement représentatif, cherche à identifier les lacunes du réseau actuel et projette la mise en protection forte de 2% du territoire métropolitain avant 10 ans. Le projet continue même si le comité de pilotage ne s'est pas réuni en 2014. Parcs nationaux de France est membre du comité national du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP). En 2014, ce comité a traité du standard de

données élémentaires d'échange d'observations de taxons, de l'architecture du SINP, des données sensibles, de l'outil de saisie des données naturalistes et des plateformes régionales. Le réseau des parcs nationaux s'est impliqué dans le groupe de travail concernant le format de données. Dans le courant de l'année 2014, Parcs nationaux de France et tous les parcs nationaux ont adhéré au nouveau protocole SINP. Au sein du comité d'orientation de l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) institué pour élargir la gouvernance de ce programme piloté par le Service du patrimoine naturel du MNHN, Parcs nationaux de France a participé aux débats consacrés à l'évolution de l'INPN, à l'articulation entre INPN et SINP, au lien entre INPN et rapportage communautaire, aux inventaires nationaux et aux outils de validation, aux référentiel habitats, au site web de l'INPN et à un projet de revue en ligne. Parcs nationaux de France contribue au sein du Comité national du programme Évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE) à améliorer l'intégration des politiques nationales de biodiversité dans les politiques sectorielles et à fournir des éléments de sensibilisation des citoyens et des décideurs à la valeur des écosystèmes et aux services écosystémiques (SES). En 2014, le comité a discuté les propositions des groupes thématiques (écosystèmes urbains, écosystèmes forestiers, délimitation des écosystèmes, cartographie et modélisation des services) et étudié l'intérêt de recycler les données collectées pour les rapports européens sur l'état de conservation des espèces et habitats. Le séminaire annuel a été l'occasion de présenter des premières pistes pour l'évaluation des services écosystémiques des agro-écosystèmes (avec un focus sur l'évaluation du service de pollinisation) et des écosystèmes forestiers, urbains, marins et côtiers. Les questions de recherche posées par l'évaluation et la cartographie des écosystèmes et des SES ont aussi été discutées.



Des exemples de valorisation de l'évaluation des écosystèmes ont été présentés : étude de l'impact de projets d'infrastructures sur les écosystèmes et présentation par Parcs nationaux de France sur les bénéfices apportés par les parcs nationaux. Dans le cadre de la création prochaine de l'Agence française pour la Biodiversité, Parcs nationaux de France a participé en 2014 à de nombreuses réunions organisées par la DEB avec les autres organismes susceptibles d'être intégrés dans la future agence.

L'objectif de ces réunions est d'anticiper les difficultés liées à la création de cette agence, d'identifier des solutions et de contribuer à la rédaction des textes fondateurs. Parcs nationaux de France a notamment participé aux réunions des directeurs des organismes qui seront intégrés dans l'AFB ainsi qu'aux réunions du GT « connaissance » et du GT « outremer » pour lesquelles il a coordonné les contributions des 3 parcs nationaux ultramarins à l'état des lieux des acteurs de la biodiversité outremer.

En interne, Parcs nationaux de France a organisé deux réunions des personnels pour explorer différents scénarios de fusion de Parcs nationaux de France dans l'AFB. Par ailleurs Parcs nationaux de France a organisé deux rencontres des personnels de Parcs nationaux de France et de l'ATEN avec le préfigurateur de l'AFB nommé en fin d'année.

Parcs nationaux de France a participé au groupe de travail piloté par la DEB en vue d'une expérimentation en vue d'une simplification de la gestion des espaces naturels protégés. En effet, si les débats régionaux organisés en vue de la loi sur la biodiversité et de la conférence environnementale ont conclu que les différents outils de protection des espaces naturels sont pertinents et complémentaires, ils font aussi ressortir un manque de lisibilité et de mutualisation dans la gestion de ces espaces, notamment en cas de superposition territoriale. C'est pourquoi sur proposition des « États généraux de la modernisation du droit de l'environnement », a été lancée une expérimentation de 3 ans visant trois niveaux de simplification de la gestion d'espaces naturels protégés superposés :

- production d'un document de « porter à connaissance » synthétisant les orientations, les engagements et les mesures de protection de ces espaces,
- fédération des instances consultatives sociétales et des instances scientifiques et techniques,
- définition d'un gestionnaire unique pour ces espaces.

Le groupe de travail, qui a initié ses travaux en novembre 2013 s'est réuni à plusieurs reprises en 2014 pour travailler sur l'article d'habilitation (loi cadre biodiversité), sur le projet d'ordonnance et sur le projet de décret. Il a aussi retenu les sites d'expérimentation parmi lesquels figureront 2 parcs nationaux : le Parc national des Écrins et le Parc national des Cévennes. Parcs nationaux de France représente les Parcs nationaux au sein du Programme Terres et Mers ultra-marines (TEMEUM) porté par l'ATEN et auquel sont associés toutes les structures nationales (publiques et associatives) qui contribuent directement à la gestion d'espaces protégés dans les territoires (DOM et TOM) de l'Outremer français. Le programme vise à renforcer les capacités des gestionnaires d'espaces protégés ultramarins grâce à des financements dédiés provenant du Ministère de l'Écologie

Parcs nationaux de France représente les parcs nationaux au sein du Conseil d'administration du GIP ATEN. Il a participé aussi à certains groupes de travail du GIP, comme le comité éditorial de la revue « Espaces naturels », le comité de pilotage du guide « plan de gestion des espaces naturels », ou l'animation du groupe de travail sur la révision de la stratégie de formation de l'ATEN. Parcs nationaux de France a également coordonné les contributions des parcs nationaux à la stratégie nationale de transition écologique et de développement durable (SNTEDD) qui a été adressée à la DEB le 16 avril 2014. Parcs nationaux de France a produit 3 expertises sur demande de la DEB : réglementation IOTA, compétence police territoriale et thématique des gardes moniteurs des parcs nationaux, et inventaire des dispositions des chartes en lien avec le changement climatique.

Dans le domaine de la recherche, Parcs nationaux de France participe aux réseaux scientifiques suivants :

Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) :

Parcs nationaux de France participe régulièrement aux travaux du Conseil d'orientation stratégique (COS) de la FRB. Ce COS a été renouvelé en 2014 et la candidature de Parcs nationaux de France pour faire partie du COS plénier a été acceptée. Parcs nationaux de France s'est allié avec Réserves naturelles de France (RNF) pour représenter au sein du COS statutaire à 40 membres l'ensemble des réseaux d'espaces protégés (Parcs nationaux de France en tant que titulaire, RNF en tant que suppléant) : Réserves naturelles de France, Parcs nationaux de France, l'ATEN, le Conservatoire du Littoral, la Fédération des conservatoires d'espaces naturels, les Terres australes et antarctiques françaises, le réseau français des réserves de Biosphère.

Le COS s'est réuni en formation statutaire (COS à 40) à plusieurs reprises au cours de l'année. Les principales questions traitées portaient sur le renouvellement du COS, les enjeux de la recherche sur la biodiversité, la prospective scientifique, le plan d'actions de la FRB, l'appel à projet du « Club des infrastructures linéaires et biodiversité » (CILB), le nouvel appel à projet du CESAB, la loi cadre sur la biodiversité (et notamment le titre IV sur l'accès et partage des avantages), l'annuaire des acteurs de la recherche sur la biodiversité, la conférence des parties de la Convention sur la diversité biologique, le chantier Agro-écologie de l'INRA, le métaprogramme EcoSERV sur les services écosystémiques, et la valorisation de la biodiversité spécifique et variétale pour limiter les instants en agriculture.

Programmes de recherche du MEDDE :

Parcs nationaux de France participe aux comités d'orientation de deux programmes de recherche du MEDDE. Ces comités d'orientation rassemblent les acteurs des différentes politiques publiques concernés par le programme et intéressés par les résultats des recherches (tutelles, gestionnaires, décideurs, responsables de mise en œuvre de politiques publiques). Ces comités d'orientation contribuent notamment à l'élaboration des projets d'appel à proposition de recherche et à l'analyse des propositions scientifiques.

Les programmes de recherches dans lesquels Parcs nationaux de France est investi concernent:

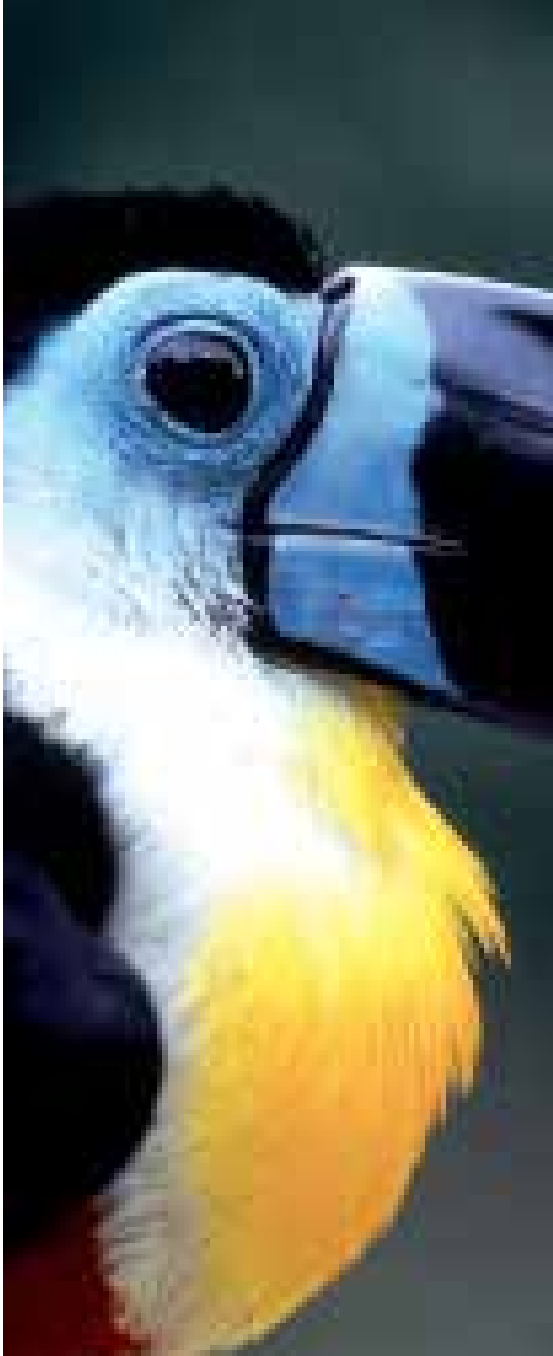
- > « Biodiversité, gestion forestière et politiques publiques » (BGF). Dans le cadre de ce programme, Parcs nationaux de France a contribué à une note méthodologique sur la mesure de la biodiversité et ses relations avec les indicateurs, a participé à un séminaire sur la méta-analyse et à un séminaire sur les approches multi-sites en écologie et en sciences humaines.
- > « Gestion et impact du changement climatique » (GICC). Ce programme lancé en 1999 a pour objectif de développer les connaissances, pour éclairer la décision publique et aider à choisir les meilleures stratégies de prévention de l'augmentation de l'effet de serre et d'adaptation au changement climatique. Il a notamment organisé en 2014 une journée de restitution des projets de l'appel 2010 et un séminaire ayant pour thème « La prévision décennale, outil pour la décision face au changement climatique? État des connaissances et perspectives. »

Parcs nationaux de France est, par ailleurs, membre d'Agropolis international, structure originale d'échange et de construction collective, de partenariats nationaux et internationaux, et de gestion de services pour les organismes du parc scientifique « Agropolis ». A ce titre, il participe à certaines réunions et aux assemblées générales, est informé des manifestations scientifiques à Montpellier et associé à certains projets.

Parcs nationaux de France est notamment impliqué dans le comité de pilotage animé par la FRB-Agropolis chargé de préparer la tenue à Montpellier en 2015 du Congrès mondial de la biologie de la conservation (International Conference on Conservation Biology). Parcs nationaux de France a notamment fait le lien avec le Parc national des Cévennes et le Parc national des Calanques en vue de l'organisation de 6 visites de terrain. La participation active de Parcs nationaux de France à ces réseaux scientifiques permet de contribuer à la rédaction de certains appels à proposition de recherche et donc de faire prendre en compte les besoins en résultats de recherche des établissements des parcs nationaux. Elle permet également de participer aux choix des projets de recherche les plus intéressants, d'identifier des chercheurs clés susceptibles d'apporter une expertise pertinente aux parcs nationaux et de faire reconnaître le réseau des parcs nationaux comme des territoires pertinents pour la recherche.

Parcs nationaux de France peut ainsi informer les établissements des parcs des appels à proposition de recherche et colloques traitant de leurs préoccupations, recueillir des informations sur les progrès scientifiques et les diffuser au sein du





réseau des parcs nationaux.

Parcs nationaux de France a, en outre, participé ou contribué en 2014 à divers colloques et séminaires scientifiques :

- séminaire sur les approches multi-sites en écologie et en sciences humaines organisé par le programme BGF.atelier international sur l'adaptation des forêts au changement climatique, état des lieux par pays. séminaire « Comment mettre en œuvre les paiements pour services environnementaux en France dans un objectif de préservation de la biodiversité », organisé par la Mission économie de la biodiversité de la Caisse des dépôts et consignations.
- séminaire d'initiation à la méta-analyse organisé par le programme BGF. séminaire de lancement des 6 projets lauréats de l'Appel à projets de recherche ECOPHYTO 2013, coorganisé par le Ministère chargé de l'Agriculture (MAAF), l'ONEMA et la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité
- forum des gestionnaires sur le thème « Moderniser et simplifier les plans de gestion des espaces naturels » coorganisé par l'ATEN et RNF.conférence sur les effets du changement climatique sur le monde vivant au vu du dernier rapport du GIEC « Hypothèse +4°C : Monde vivant et changement climatique » organisé par la FRB et le GIS Climat.
- colloque sur le thème « Quelle écologie, quelle économie pour un territoire » organisé par l'Université Paris-Diderot et l'Université de Chicago. quatrième Assises nationales de la Biodiversité, organisées par le réseau IDEAL. Parcs nationaux de France a participé à une table ronde sur la gouvernance et fait une présentation « Étude des valeurs du Parc National de la Guadeloupe ». colloque « Perte de biodiversité et vulnérabilité sanitaire des systèmes de production » organisé par Sciences-Po Paris et l'ANSES.première Assises nationales sur les espèces exotiques envahissantes organisées par le Comité français de l'UICN. colloque sur l'écologie « Pour que nature vive : la biodiversité » organisé par le MNHN en mémoire de Robert BARBAULT
- séminaire Ecoscope coorganisé par la FRB et le SINP sur le thème des Variables Essentielles de Biodiversité (EBV) au cours duquel Parcs nationaux de France a présenté « Les parcs nationaux de France : Quelle contribution aux EBV ? »
- séminaire annuel EFESE organisé par le MEDDE (programme EFESE) au cours duquel Parcs nationaux de France a présenté « Étude des retombées économiques et des aménités d'un espace protégé : l'expérience des parcs nationaux de Guadeloupe et de Port-Cros ».
- première rencontre CEREMA-ONEMA sur le thème partagé « Eaux et Milieux aquatiques : vers de nouvelles synergies » coorganisé par ces deux établissements. Parcs nationaux de France porte également les intérêts des Parcs nationaux français sur la scène internationale. l'année 2014 a été particulièrement riche dans ce domaine.



Parcs nationaux de France, membre de Union Internationale pour la Conservation de la nature (UICN), a participé au Comité français de l'UICN. Il a siégé aux séances du conseil d'administration et a assisté aux réunions de la Commission aires protégées.

Les travaux de cette commission ont notamment porté sur le projet de lettre d'information électronique, sur l'agenda 2014 et le programme d'activités 2015 de la commission et le Congrès mondial des parcs à Sydney. Parcs nationaux de France a également contribué aux travaux des groupes de travail de la commission : GT Wilderness et nature férale, GT sur le patrimoine mondial, GT Changement climatique, Comité de référence Liste verte.

Parcs nationaux de France a également participé au groupe de travail permanent sur le patrimoine mondial institué en appui au MEDDE et au Comité des biens français du patrimoine mondial. Les travaux conduits dans le cadre de ce groupe de travail ont permis d'identifier 4 parcs nationaux susceptibles d'inscription sur la liste indicative française : Alpes de la mer (comprenant notamment le Parc national du Mercantour), Parc national de Guadeloupe, Parc amazonien de Guyane, et Parc national des Calanques. Le groupe de travail a soutenu un premier atelier d'appui au projet de candidature du « continuum forestier de la Martinique » et un second au projet de candidature des Alpes de la mer. Un projet d'étude de faisabilité de l'inscription d'une partie de la Guyane au patrimoine mondial de l'UNESCO a également été mis en œuvre. Un atelier technique sur l'application du critère VII (esthétique) de la Convention du patrimoine mondial a aussi été organisé. Ces 4 sites sont évalués comme « Good with some concern » par l'IUCN World heritage Outlook 2014 qui suit l'état de conservation des 228 sites naturels (et mixtes) du Patrimoine mondial. Parcs nationaux de France a, par ailleurs participé au séminaire commun de la Commission Aires Protégées et du groupe de travail « Sites, paysages et espaces patrimoniaux » d'ICOMOS France. Au cours de ce séminaire, Parcs nationaux de France a proposé d'organiser un Forum des gestionnaires commun sur patrimoine naturel et culturel en 2016. Parcs nationaux de France a participé aux réunions du groupe de référence français « liste verte » et au séminaire de Séville réunissant les groupes de référence français, italiens et espagnols pour la liste verte. Ce nouvel outil pour valoriser les aires protégées bien gérées, évaluées sur la base de 20 critères, a constitué une des principales innovations du congrès mondial des parcs à Sydney. Les standards ont été adoptés par 8 pays (dont la France) et en intéressent 6 autres. Le groupe de référence français, visant une bonne représentativité (géographique, statutaire, surfacique, métropolitaine/ultramontaine) a retenu les candidatures de 5 espaces protégés (Parc national des Pyrénées, Parc national de La Guadeloupe, Parc naturel marin d'Iroise, réserve naturelle de Cerdères-Banyuls, espace naturel sensible d'Episy) qui ont été validées au niveau international.

Le Groupe de travail « changement climatique », auquel participe Parcs nationaux de France a démarré ses travaux en 2014. Il vise à faire des propositions sur les liens entre politiques publiques et changement climatique en vue de la Conférence des parties de décembre 2015.

Le réseau des parcs nationaux était représenté au Congrès mondial des parcs de Sydney et a contribué à préparer plusieurs des 32 présentations françaises. En tant qu'animateur du groupe charte européenne du tourisme durable, (CETD) de la section française d'Europarc, Parcs nationaux de France a donné appui aux parcs



en phase de candidature ou de renouvellement de candidature.

Par ailleurs, Parcs nationaux de France est membre du comité de pilotage d'une étude conduite par Cévennes Ecotourisme sur l'impact de la CETD sur l'entreprise signataire et son territoire d'action, dans le Parc national des Cévennes et le parc naturel régional du Pilat. Concernant le volet 3 de la CETD, qui s'appuie sur un partenariat étroit entre les gestionnaires d'espaces protégés, les organismes institutionnels, les prestataires touristiques, les tours opérateurs et les acteurs locaux, Parcs nationaux de France a accompagné le Parc national des Cévennes et le Parc national du Mercantour dans l'élaboration de dossiers de candidature d'organismes de voyages. Ce dispositif a conduit à l'identification de 4 organisateurs de voyages : 2 dans le Parc national du Mercantour (Rando Passion et Destination Merveilles) et 2 dans le Parc national des Cévennes (Chamina voyages et Cévennes Evasion voyage nature)



3.3 Diffuser le message d'un patrimoine d'exception et d'une gestion partenariale exemplaire.



En 2014, le service communication a poursuivi son action de valorisation des métiers et des actions conduites par les parcs nationaux, de leurs chartes ainsi que des patrimoines naturels et culturels, notamment à travers la presse, en direction du grand public mais aussi des professionnels et des institutionnels

Un dossier «spécial Parcs nationaux» est paru dans le numéro d'hiver 2014 de Passion Rando, la revue de la Fédération Française de Randonnée Pédestre. La revue Montagnes magazine a édité un dossier sur les Parcs nationaux alpins et les chartes, Des actualités sont régulièrement publiées dans la revue Passion Rando et un article consacré au partenariat avec le film d'animation « Minuscule » a été diffusé dans la revue Nature en France.

arcs nationaux de France à participé, pour un quart de page, au tiré à part «Théma spécial Biodiversité » proposé par le quotidien national « Libération ». Ce document, qui a été tiré à 144 000 exemplaires, a recueilli 1 million de lecteurs.

Le partenariat avec le long-métrage d'animation « Minuscule - la vallée des fourmis perdues» a permis, lors de la sortie nationale en salles, d'organiser diverses manifestations.

Une avant-première à Paris à l'attention des professionnels du cinéma, de la presse et de l'Éducation nationale et des partenaires du film s'est tenue à Paris en présence du président de Parcs nationaux de France. Une autre avant-première a eu lieu à Montpellier à l'attention de la presse, des élus locaux et des partenaires. Des avant premières ont également été organisées à Gap et à Nice en partenariat avec les parcs nationaux des Écrins et du Mercantour, théâtres naturels de tournage du film. L'ensemble des ces manifestations a été accompagné d'une importante communication (dossier de presse, communiqués, carnet pédagogique du film, communication sur Internet et les réseaux sociaux). Il convient de rappeler que ce film, dans lequel les Parcs nationaux de France sont identifiés au générique, a rassemblé plus de 2,2 millions de spectateurs.

Le film « Minuscule » a en outre été sélectionné pour être diffusé dans le réseau national des films d'art et d'essai.

La sortie de « Minuscule » en DVD en septembre 2014 a été l'occasion d'afficher à nouveau les Parcs nationaux, partenaires du film, dans le livret d'accompagnement du DVD et sur la jaquette, présence visuelle du logo des parcs nationaux. Ce DVD de la série « Minuscule » s'est vendu à 400 000 exemplaires.

Ce partenariat a enfin permis de bénéficier de nombreuses retombées presse nationales pour Parcs nationaux de France, les Parcs nationaux du Mercantour et des Écrins, et pour le collectif des parcs nationaux. En outre, tous les médias s'étant fait l'écho de ce film, cela a permis aux Parcs nationaux de toucher des publics qui n'achètent pas forcément les publications spécialisées sur l'environnement.

« La Gazette des petites bêtes » journal numérique de 10 numéros réalisé dans le cadre du partenariat avec le long-métrage d'animation « Minuscule » a permis de découvrir, en compagnie des héros du film, les insectes rencontrés dans les parcs nationaux.

Par ailleurs, les canaux traditionnels de relation avec les médias ont généré la diffusion régulière de communiqués et de dossiers de presse généraux ou thématiques.

Un nouveau dossier de presse a été élaboré et transmis aux médias. Il a pour thème: « La protection des espèces en danger et les programmes de ré-introduction dans les parcs nationaux ».



Le service communication poursuit, par ailleurs, le pilotage de l'outil de veille médias pour le collectif des Parcs nationaux ainsi que pour Parcs nationaux de France et le GIP FCB. Cet outil permet notamment la production d'une revue de presse hebdomadaire à chacun des établissements publics. En 2014, près de 4500 articles de presse ont ainsi concernés les Parcs nationaux sur plus de 100 supports différents imprimés et sur le Web. Ces publications concernent un lectorat estimé à près de 170 millions de lecteurs.

La communication sur les réseaux sociaux a également été une des priorités du service en 2014 avec la mise en place collégiale d'une stratégie éditoriale et un travail de publication régulier et nourri (entre 5 et 10 posts /semaine) : 1 700 fans au 31/12/14 contre 400 au 31/12/13.

Cette dynamique et l'expertise acquise ont conduit à une mission de conseil auprès des Parcs nationaux donnant notamment lieu à l'ouverture du compte Facebook du Parc national de la Vanoise en novembre 2014. Ce compte comptait déjà 550 fans au 31/12/14. Par ailleurs, la communication via Twitter a permis de multiplier les contacts avec les journalistes sur différentes thématiques et permis de disposer de 350 abonnés au compte Parcs nationaux de France. Les diffusions sur Internet et sur les réseaux sociaux recueillent 2000 lectures en moyenne sur la page Facebook de Parcs nationaux de France.

Dans le cadre d'une nouvelle mutualisation des services, une chargée de mission « Webmanager » a intégré le service communication le 1er septembre 2014. Travaillant pour le collectif des Parcs nationaux, elle a pour mission de mutualiser les sites Internet des Parcs nationaux existants en mettant en place une architecture, un développement et une arborescence communes. Elle doit également prévoir un hébergement et une maintenance unique. Les premières étapes de ce travail ont consisté à faire l'analyse des outils et des modes de fonctionnement existants au travers d'un audit auprès de chaque Parc, de définir collectivement l'arborescence commune et de faire choix de l'outil.

Dans le cadre de sa mission de promotion internationale des 10 Parcs nationaux français, Parcs nationaux de France s'est engagé avec Parachute Productions, société de production audiovisuelle en charge de la réalisation de « World on board », un magazine bilingue français/anglais de 26 minutes proposé aux passagers des vols longs courriers de la compagnie Air France. Calqué sur un format « JT » avec des reportages de 3 à 4 minutes, « World on board » a pour objectif de faire découvrir et de promouvoir la « destination France ».

Le film « les Parcs nationaux de France » propose un voyage multicolore à travers ces 10 espaces naturels protégés d'exception. Il a été diffusé du 1er juillet au 31 décembre et il a bénéficié d'une audience estimée à 8 millions de passagers.

Le film devient en parallèle un outil de promotion libre de droits à disposition de Parcs nationaux de France et des 10 parcs nationaux pour la promotion du collectif. Il a été mis en ligne sur le site de Parcs nationaux de France et sur les plate formes de diffusion de vidéos (Youtube, Dailymotion). Il a été diffusé en avant-première en version anglaise au congrès mondial des parcs à Sydney sur le stand France de L'UICN.



Comme les autres années, Parcs nationaux de France a réalisé, en partenariat avec Terre Sauvage, l'agenda des Parcs nationaux. Ce document, publié à 1800 exemplaires, dont 1000 remis aux parlementaires et le reste en distribution au sein du réseau des gestionnaires d'espaces naturels, est un outil fort de la mémorisation de l'action conduite par les Parcs nationaux et du soutien dont ils doivent pouvoir bénéficier. Une note de 16 pages, « Les parcs nationaux, une valeur sûre pour les territoires », issue des enquêtes « Approche des éléments de la valeur économique totale du Parc national de la Guadeloupe » et « Approche des éléments de la valeur économique totale du Parc national de Port-Cros » a également été éditée en français (500 ex.) et en anglais (500 ex.).

L'exposition « les parcs nationaux acteurs de la Stratégie nationale pour la biodiversité », présentée pour la première fois à l'occasion des rencontres inter-parcs 2013 au Parc national des Pyrénées, a été créée dans un format « nomade » afin d'être successivement présentée au ministère de l'écologie à l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité et aux Assises nationales de la Biodiversité qui se sont tenus à Montpellier. Cette exposition a également été présentée au public à l'occasion de l'ouverture au public de l'hôtel de Roquelaure lors de la Journée mondiale de la biodiversité.





La réalisation d'une collection de photographies grands formats « Les parcs nationaux de France » (120 X 180 cm) a été installée à l'Hôtel de Roquelaure à la demande de Madame la Ministre, et a été également mise à disposition de chaque Parc national comme outil de promotion du collectif. Parcs nationaux de France a aussi exposé l'action des parcs nationaux dans de nombreuses manifestations:

- Fête de la nature : participation aux comités de pilotage nationaux et communication nationale sur le programme d'animation des parcs nationaux,
- Salon Autonomic à Paris : le salon référence des acteurs du handicap, ouvert au grand public et aux professionnels. Animation du stand des parcs nationaux, promotion du mécénat noué avec GMF sur le thème « la nature en partage ».
- 6° Fête de la biodiversité à Montpellier : animation pour les scolaires et accueil du grand public du stand des parcs nationaux avec le Parc national des Cévennes.
- 4° Assises nationales de la Biodiversité à Montpellier : animation du stand des parcs nationaux avec l'Aten. Aide à l'organisation des interventions Parcs nationaux de France et présentation de l'exposition « les parcs nationaux acteurs de la SNB »
- Les Journées européennes du patrimoine, sur le thème « patrimoine naturel et culturel » : communication nationale sur le programme d'animation des parcs nationaux, collaboration avec la Direction de la communication du ministère pour la publication de la brochure du MEDDE consacrée à ce rendez-vous national.
- Salon des métiers de l'écologie à Montpellier : animation d'un stand. Organisé par les étudiants du Master ingénierie en écologie et en gestion de la biodiversité de l'Université Montpellier 2, cet événement a rassemblé le grand public, les experts de l'environnement, des enseignants en écologie et les étudiants.

Les résultats des deux études économiques « approche des éléments de valeur du Parc national de Port-Cros » et « approche des éléments de valeur du Parc national de la Guadeloupe » ont été restitués devant le conseil scientifique et le conseil d'administration de Parcs nationaux de France. Ils ont aussi donné lieu à de nouvelles valorisations à travers une note de synthèse (éditée en français et en anglais) diffusée au Congrès mondial des parcs, à l'assemblée générale d'Europarcs, au séminaire de lancement de la programmation 2014-2020 des fonds européens et à la réunion des directeurs européens de la biodiversité. Elles ont également fait l'objet d'un e-poster (diaporama tournant en boucle sur les écrans) pour le congrès mondial des parcs, d'une présentation au séminaire annuel EFESE et d'une présentation aux assises de la biodiversité de Montpellier

Objectif	Indicateur	Résultats / Cibles	
		Cible 2014	Résultats 2014
Diffuser le message d'un patrimoine d'exception	Nombre d'opérations de communication d'envergure nationale	1	3
	Mesure de l'évolution de la notoriété tous les trois ans	Enquête de notoriété Enquête de fréquentation	Enquête de fréquentation partiellement réalisée

3.4 Amplifier les actions de mécénat

A la demande du collège des directeurs, un groupe -projet « mécénat » a été créé. Son objectif est de développer le mécénat au sein des Parcs nationaux et de disposer d'une organisation coordonnée, d'outils partagés et d'un plan d'action sur ce sujet afin de profiter de la notoriété « des Parcs nationaux de France » auprès des partenaires potentiels pour développer des actions collectives. Ce dispositif doit néanmoins permettre à chacun des établissements de parc national de conduire sa politique de mécénat au niveau local.

Ce travail de réflexion, confié au groupe projet « mutualisation mécénat » co-piloté par Élodie DURAND et Stephan CORPORON s'appuie sur la note préparatoire « développement du mécénat d'entreprise dans les parcs nationaux ». Ce document propose d'identifier les enjeux, de fixer les objectifs et de bâtir un plan d'action. Une formation a été organisée à destination des référents mécénat des Parcs nationaux afin d'appréhender les éléments de discours, les projets et les outils, d'élaborer une stratégie collective et territoriale et de mesurer les enjeux pour les parcs nationaux. Une rencontre avec la société My Major Company, a permis de mieux comprendre la mise en place de dispositifs de type « crowdfunding » avec les parcs nationaux. Certains projets évoqués avec cette entreprise n'ont pu déboucher au cours de l'année.

Un travail a également été entrepris pour permettre aux Parcs nationaux de délivrer des reçus aux dons dont ils bénéficient valant possibilité de déduction fiscale.

Dans le cadre du partenariat avec la GMF,

l'aide financière apportée aux jeunes en service civique dans les parcs nationaux a été maintenue.

Le service communication a assuré la promotion des inaugurations des maisons des parcs de Vallouise dans le Parc national des Écrins, en présence de Madame la Ministre de l'Écologie et de Saint-Lary au Parc national des Pyrénées dont l'accessibilité a été réalisée dans le cadre du partenariat.

L'agenda Terre sauvage est également un vecteur majeur de cette coopération entre la GMF et les Parcs nationaux. La diffusion à 20 000 exemplaires dans le réseau national des libraires et la vente en kiosques (70 000 points de vente) contribue fortement à la visibilité de GMF au travers d'une double page composée d'un rédactionnel de 800 caractères environ, d'une illustration photographique et de la présence associée des logos de GMF et Parcs nationaux de France, avec la mention « la nature en partage ».

La participation au salon « Autonomic » a également été l'occasion de promouvoir les actions réalisées sur les 10 territoires des Parcs nationaux en faveur de l'accueil facilité de tous les publics à travers le mécénat GMF. La troisième convention cadre avec la GMF pour la période 2015-2017 a été signée à l'issue du Conseil d'administration de Parcs nationaux de France qui s'est tenu le 26 novembre à Paris.



Objectif	Indicateur	Résultats / Cibles	
		Cible 2014	Résultats 2014
Amplifier les actions de mécénat	Montant des moyens issus du mécénat	1 million d'euros sur la période 2012 - 2014	600 000 euros sur la période 2012 - 2014, plus l'apport en mécénat de compétences



4 Soutien et management

Le présent chapitre concerne l'activité interne de l'établissement en matière de gestion de ses ressources humaines, d'organisation, de management et d'éco-responsabilité. Dans ces domaines, Parcs nationaux de France doit partager les valeurs et la culture professionnelle des parcs nationaux, rechercher la plus grande cohérence avec leurs modes d'organisation et de gestion des ressources humaines, assurer un dispositif de performance global, mettre en place un pilotage stratégique, renforcer l'analyse des besoins et des attentes des établissements des parcs nationaux.

4.1 Développer une politique de gestion des ressources humaines qui renforce la culture d'établissement

L'année 2014 a été marquée par l'interrogation des agents de Parcs nationaux de France face à la création de l'Agence française pour la biodiversité et le manque de lisibilité qu'avaient certains d'entre eux à se situer dans ce nouveau dispositif. C'est pourquoi, une attention toute particulière a été portée par l'équipe par la direction de l'établissement afin de tenir l'équipe informée en continu de l'évolution de ce dossier. Afin de renforcer autant que possible la culture d'établissement de Parcs nationaux de France, un séminaire de 1,5 jour réunissant l'ensemble du personnel de Parcs nationaux de France a été organisé avec comme objectif de réfléchir ensemble aux différents scénarii d'intégration à l'AFB.

Une journée d'échanges, partagée avec l'ONEMA et l'ATEN, a également été organisée afin de permettre aux personnels des différentes structures de se rencontrer et de mieux appréhender les missions de chacun.

Par ailleurs, deux rencontres avec le préfigurateur de l'AFB ont été organisées en fin d'année, après nomination de ce dernier.

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences, les formations prévues au plan de formation triennal 2012-2014, remis à jour en 2014, ont été réalisées pour 2014 à 75%. Il faut noter également que 19 jours de formation ont été organisés à l'attention des 4 agents ayant la possibilité de présenter les concours de déprécarisation ouverts en 2014.

La valorisation de la santé et la sécurité au travail a été matérialisée en 2014 au travers de plusieurs actions :

- 8 agents ont suivi la formation prévention et secours civique niveau 1,
- les membres du CHST ont suivi une formation afin d'appréhender au mieux leur rôle au sein du CHST,
- le nouveau conseiller de prévention a suivi une formation initiale liée à sa fonction,
- les travaux conduits par le groupe projet de réactualisation du document unique de prévention des risques ont permis d'aboutir à la présentation du document unique réactualisé lors du CHSCT du 17 mars et à sa saisie dans le logiciel de gestion.

Dans le cadre du dialogue social, le comité technique s'est réuni 2 fois et le comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail 3 fois.

Objectif	Indicateur	Résultats / Cibles	
		Cible 2013	Réalisé 2014
Développer une politique de gestion des ressources humaines qui renforce la culture d'établissement	Mise en oeuvre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences	Réalisation du plan triennal de formation à 100%	Réalisation du plan de formation triennal à 75%
	Nombre de réunion des instances de dialogue social de PNF	4	5



4.2 Développer le pilotage stratégique et animer la gouvernance de l'établissement

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il s'est réuni à deux reprises au cours de l'année. Outre les traditionnels travaux concernant les documents budgétaires et financiers de l'établissement, il a conduit des débats d'une grande richesse sur la stratégie relative au déploiement de la marque collective «Esprit Parc national» et les liens des établissements publics des Parcs nationaux. Il s'est également prononcé favorablement sur la poursuite des travaux engagés pour la création d'un Parc national de forêts de feuillus entre Champagne et Bourgogne, par la prise en considération du projet par le Premier Ministre.

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil scientifique de Parcs nationaux de France s'est réuni, pour sa part, à 3 reprises. Il a principalement traité des points suivants :

- Élection du Président (Bernard DELAY) et des Vice-Présidents (Marie-Hélène CRUVEILLE et Claudie PAVIS)
- restitution de diverses études : études des éléments de valeur des parcs nationaux de Port-Cros et de Guadeloupe, valuation des protocoles scientifiques de suivi des aigles royaux dans les parcs nationaux, études sociologiques sur les conseils scientifiques des parcs nationaux.

Il a également apporté la contributions des parcs nationaux au SINP et à l'INPN et sa contribution au montage de la future Agence Française pour la Biodiversité sur la question de la connaissance.

Il a validé les démarches scientifiques de mutualisation en cours au sein du groupe de travail scientifique et élaboré un projet de stratégie scientifique inter-parcs

Le Conseil scientifique a aussi été impliqué dans l'organisation et la participation au « séminaire culture » organisé par Parcs nationaux de France à Montpellier. Ce séminaire a constitué une rare opportunité d'échanger au sein du réseau des Parcs nationaux sur le patrimoine culturel qui, en application de la loi de 2006, figure explicitement parmi les missions des Parcs nationaux. Ce séminaire était organisé en 4 sessions thématiques regroupant 22 présentations et 4 temps d'échanges sur l'architecture, l'évolution des paysages et des usages qui les ont façonnés, les cultures de la nature et l'art (en particulier le land art).

Les réunions du comité de direction qui se sont tenues tout au long de l'année ont permis de porter à la connaissance de l'équipe l'évolution de l'ensemble des chantiers en cours. Ces réunions ont également contribué à la rédaction du Contrat d'objectifs 2015 - 2017 de l'établissement.





L'organisation de rendez-vous budgétaires infra annuels a permis de disposer d'un état des lieux de l'avancement des travaux et d'un suivi précis de la consommation des crédits budgétaires.

Parcs nationaux de France a également eu à gérer l'épisode de crue qui a inondé ses locaux dans la nuit du 6 au 7 octobre et qui a entraîné la perte d'un certains nombres de supports de communication, des véhicules de service et de la cuisine du personnel. Il convient de noter l'exceptionnelle solidarité dont l'équipe a fait preuve à cette occasion.

Objectif	Indicateurs	Résultats / Cibles	
		Cible 2014	Résultats 2014
Développer le pilotage stratégique et animer la gouvernance de l'établissement	Rapport d'avancement du contrat d'objectifs	Élaboration de tableaux de bord semestriels	Tableaux de bord semestriels élaborés et exploités en interne, pour préparer les rendez-vous de gestion



4.3 Rechercher systématiquement l'efficacité et assurer la fiabilité et la clarté de l'information financière

Les démarches de qualité comptable et financière développées au chapitre « services communs » s'appliquent en premier lieu à Parcs nationaux de France.

A travers une attention permanente sur les dépenses de fonctionnement engagées, l'établissement a pu répondre à l'objectif qui lui était fixé dans la réduction de ses dépenses courantes.

Toutefois, il convient de préciser que la majorité des dépenses sont des dépenses réalisées pour le compte de la communauté des établissements de parcs nationaux (logiciels, réseaux...) dans le cadre de la mise en place des services communs. Il existe, par conséquent, peu de marges de manœuvre pour réduire encore les frais de fonctionnement.

L'objectif de réduction des dépenses de fonctionnement courant, hors charges non décaissables et masse salariale, assigné pour le contrat d'objectifs avait été atteint et même dépassé à fin 2013

4.4 Poursuivre la démarche d'éco-responsabilité au sein de l'établissement public

Le bilan carbone de l'établissement a été réalisé au premier semestre 2013 soit bien en avance par rapport au calendrier cible fixé par le COB.

De ce fait, dans un souci de rester actif sur cette thématique, Parcs nationaux de France a conclu en 2014 et ce pour une durée de 3 ans, sa seconde convention de plan de déplacement d'entreprise (PDE) avec l'Agglomération de Montpellier et la TaM (Transports de l'agglomération de Montpellier) afin de faire bénéficier l'ensemble de ses agents de formules d'abonnement de transport en commun et de moyens de déplacement doux à prix préférentiel.

A ce titre un nouveau plan d'action a été élaboré par Parcs nationaux de France déclinant des axes de progression dans le domaine des déplacements regroupés sous 4 thématiques (sensibilisation à avoir recours aux transports en commun, au vélo, à la marche, au covoiturage).

Objectif	Indicateurs	Résultats / Cibles	
		Cible 2014	Réalisé 2014
Poursuivre la démarche d'éco-responsabilité au sein de l'établissement public	Réalisation d'un bilan carbone	Publication d'un bilan d'étape	Bilan d'étape publié Nouveau PDE signé



Annexes



Tableau de présentation des moyens par domaine d'activité.
Annexe financière
Rapport d'activité 2014 du Conseil Scientifique de Parcs nationaux de France



Annexe financière

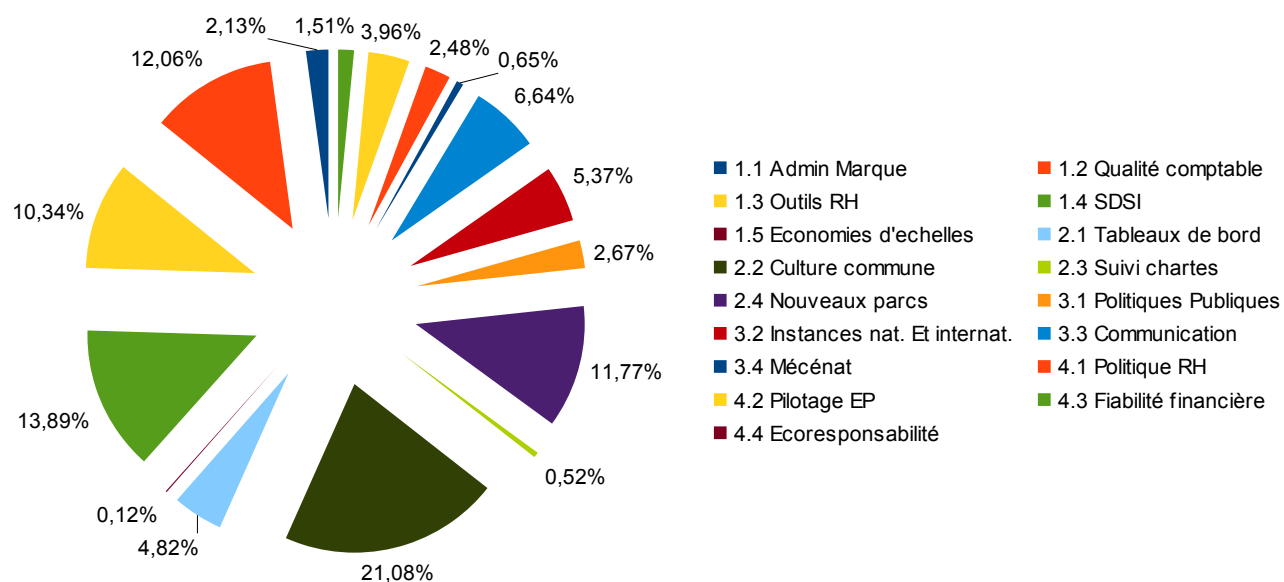
Rapport d'activité du conseil scientifique

Tableau de présentation des moyens par domaine d'activité.

Le tableau suivant présente les moyens humains et financiers par domaine d'activités

OBJECTIFS COB	Masse salariale	ETPT	Investissement	Fonctionnement	TOTAL	Part
1.1 Admin Marque	60 686,16 €	0,81	4 250,00 €	40 880,58 €	105 816,74	2,13%
1.2 Qualité comptable	404 323,39 €	6,87		195 151,21€	599 474,60 €	12,06%
1.3 Outils RH	410 198,74 €	6,48		103 738,94 €	513 937,68 €	10,34%
1.4 SDSI	141 069,96 €	1,76	16 697,15 €	533 091,73 €	690 858,84 €	13,89%
1.5 Economies d'échelles	5 767,94 €	0,04			5 767,94	0,12%
Sous total Services communs	1 022 046,19 €	15,96	20 947,15 €	872 862,46 €	1 915 855,80 €	38,53%
2.1 Tableaux de bord	52 957,13 €	1,06		186 583,55 €	239 540,68 €	4,82%
2.2 Culture commune	677 511,35 €	10,30		370 484,72 €	1 047 996,07 €	21,08%
2.3 Suivi chartes	17 090,75 €	0,12		8 660,52 €	25 751,27 €	0,52%
2.4 Nouveaux parcs	531 102,21 €	7,57		54 372,16 €	585 474,37 €	11,77%
Sous total Centre de ressources	1 278 661,44 €	19,05		620 100,95 €	1 898 762,39 €	38,19%
3.1 Politiques Publiques	95 928,83 €	1,13		37 063,81 €	132 992,64 €	2,67%
3.2 Instances nat. Et internat.	116 337,63 €	1,31		150 478,20 €	266 815,83 €	5,37%
3.3 Communication	125 862,14 €	2,03		204 167,43 €	330 029,57 €	6,64%
3.4 Mécénat	25 504,71 €	0,34		7 038,17 €	32 542,88 €	0,65%
Sous total Communication, représentation	363 633,31 €	4,81		398 747,61 €	762 380,92 €	15,33%
4.1 Politique RH	82 234,04 €	1,10		41 059,07 €	123 293,11 €	2,48%
4.2 Pilotage EP	125 253,54	2,12		10 900,43 €	197 089,18 €	3,96%
4.3 Fiabilité financière	66 462,51	1,80			75 025,33 €	1,51%
4.4 Ecoresponsabilité						
Sous total Management et soutien	343 448,12 €	5,02		51 959,50 €	395 407,62 €	7,95%
TOTAL	3 007 789,06 €	44,84	20 947,15 €	1 943 670,52 €	4 972 406,73 €	100,00%

Ventilation par objectif COB



Annexe financière

Le présent document a pour objet de présenter, de manière synthétique, les éléments principaux de l'exercice 2014 afin de favoriser la lisibilité et la compréhension des comptes de l'établissement. Il vient compléter le rapport de l'Agent comptable joint au compte financier selon les critères définis par l'instruction n°09-018-M9 du 1er septembre 2009.

Les prévisions budgétaires 2014

Intitulé	Dépenses	Recettes
Personnel	3 023 500,00 €	3 023 500,00 €
Fonctionnement	2 490 097,93 €	1 926 618,53 €
Investissement	83 392,00 €	
Total	5 596 989,93 €	4 950 118,53 €

Les prévisions budgétaires 2014 montrent un écart de 646 871,40 € entre les dépenses et les recettes. Cette somme correspond au montant des décisions modificatives financées par prélèvement sur le fonds de roulement.

L'exécution budgétaire 2014

Intitulé	Dépenses	Recettes
Personnel	2 968 471,67 €	2 968 471,67 €
Fonctionnement	1 982 987,91 €	1 617 343,72 €
Investissement	20 947,15 €	
Total	4 972 406,73 €	4 585 815,39 €

L'exécution budgétaire laisse apparaître un déficit global de 386 591,34 €. Une fois les opérations d'ordre intégrées, conformément à la réglementation comptable, la réduction du fonds de roulement sur l'exercice est de 192 682,81 €. Les ratios d'exécution budgétaire sont les suivants :

Intitulé	Dépenses	Recettes
Personnel	98,18%	98,18%
Fonctionnement	79,63%	83,95%
Investissement	25,12%	N.S.

Les ratios d'exécution budgétaire 2013 prennent en compte divers événements survenus en cours d'année :

- les dépenses prévues en charges de personnel correspondent quasiment aux prévisions faites. Un ajustement a été réalisé en fin d'exercice pour transférer, selon le principe de fongibilité asymétrique les crédits ouverts pour la comptabilisation des passifs sociaux à la section de fonctionnement dont ils s'avèrent relever
- les dépenses de fonctionnement n'ont pas été exécutées à hauteur des prévisions initiales. Cela tien à deux événements survenus en cours d'année. Tout d'abord, le report, à la demande du Ministère de tutelle de l'opération visant à la mise en place de la GBCP pour s'inscrire dans le même calendrier que les autres établissements devant être intégrés à l'AFB. Ensuite, l'annonce de la réduction de 300 K€ du versement de la 4ème tranche de la SCSP a conduit l'établissement à faire un plan de priorisation des dépenses sur la fin de l'exercice.
- certaines dépenses d'investissement liées à la mise en œuvre de la GBCP ont été reportées pour les mêmes raisons qu'évoquées ci-dessus.

Quelques opérations engagées en cours d'année feront l'objet d'un dénouement au cours de l'exercice 2014. Elles sont reportées dans la décision modificative n°1.

Les grands postes d'exécution budgétaire:

Intitulé	2013	2014	Ecart
Achats et fournitures	37 142,99 €	32 451,41 €	-12,63%
Etudes et recherches	202 564,64 €	191 432,03 €	-5,50%
Publications, expositions, salons	128 963,31 €	129 620,23 €	0,51%
Frais de déplacements	115 384,49 €	120 848,60 €	4,74%
Postes et télécommunications	223 916,06 €	230 254,38 €	2,83%
Prestations de services	656 983,38 €	629 514,46 €	-4,18%
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total Fonctionnement	1 364 954,87 €	1 336 135,11 €	-2,11%
Immobilisations incorporelles	36 107,50 €	6 366,90 €	-82,37%
Immobilisations corporelles	47 845,67 €	14 580,25 €	-69,53%
Abandon de créance	175 894,27 €		-100,00%
Total Investissement	259 847,44 €	20 947,15 €	-91,94%

Les achats et fournitures extérieures diminuent de plus de 12%. Cela est dû à la poursuite d'une politique d'achat stricte. Il est à noter que, compte tenu, du sinistre survenu dans la nuit du 6 au 7 octobre, les stocks de certaines fournitures ont été détruits et que leur reconstitution n'a pas totalement eu lieu sur l'exercice 2014.

Le montant des crédits consacrés aux études diminue sensiblement mais reste dynamique, aucune étude de grande ampleur financière n'ayant été lancée au cours de l'exercice.

Le volume des publications, expositions et salons reste stable, démontrant l'implication de l'établissement dans plusieurs manifestations d'envergure nationale.

Une attention particulière a été portée aux frais de missions en favorisant la tenue de réunions téléphoniques et en réduisant, autant que faire se peut, les déplacements physiques. Leur augmentation globale est due à la tenue du congrès mondial des Parcs qui s'est tenue à Sydney en Australie.

Les frais de postes et télécommunications s'accroissent sensiblement. Cela est dû au renforcement du réseau inter-parcs et au développement des audio-conférences.

Les prestations de service restent à un niveau élevé, bien qu'en légère diminution compte tenu des travaux réalisés pour le réseau informatique inter-parcs et les nouvelles applications et prestations mises à disposition de l'ensemble de la communauté des parcs nationaux.

Il convient de noter que le recours au personnel extérieur a fortement diminué au cours de l'exercice, l'établissement préférant recourir à des contrats courts pour pallier à la vacance de postes, notamment dans les services supports.

Les dépenses d'investissement ont diminué car aucune opération d'investissement d'envergure n'a été conduite au cours de l'exercice.

Évolution des dépenses de fonctionnement par jour et par ETPT

Le tableau suivant indique le montant des dépenses de fonctionnement courant par jour et par ETPT. Il intègre l'ensemble des dépenses de fonctionnement à l'exclusion des dotations aux amortissements, des provisions constatées et des opérations spéciales, comme l'abandon des crédits de paiement notifiés par le Ministère de tutelle.

La comparaison d'une année sur l'autre reste néanmoins relativement aléatoire. En effet, les dépenses de l'établissement s'inscrivent en majeure partie dans le plan d'action et sont, de fait, soumises à des variations sensibles, en fonction des opérations engagées d'un exercice à l'autre.

Base		2013	2014	Ecart
Total fonctionnement hors amortissements, provisions et opérations spéciales	Y compris masse salariale	300,15 €	276,26 €	-7,96%
	Hors masse salariale	97,04 €	92,07 €	-5,12%
Evolution de la masse salariale		192,43	183,89	-4,44%

L'ensemble des ratios diminue sensiblement. Cela correspond aux orientations de gestion très rigoureuses prises depuis 2012.

La ventilation des dépenses par domaine d'activité (en K€)

Domaine d'activité	Dépenses de personnel	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Total	Ratio	Moyens humains en ETPT
Services communs	1022,0	872,9	20,9	1915,8	38,53%	15,96
Centre de ressources	1278,7	620,1	0,0	1898,8	38,19%	19,05
Communication, représentation	363,6	398,7	0,0	762,3	15,33%	4,81
Management et soutien	343,4	51,9	0,0	395,3	7,95%	5,02
Total	3007,7	1943,6	20,9	4972,2	100,00%	44,84

La ventilation des dépenses par domaine d'activité (en K€)

Domaine d'activité	Dépenses réalisées			Moyens humains en ETPT		
	2013	2014	Ecart	2013	2014	Ecart
Services communs	2073,4	1915,8	-7,60%	18,03	15,96	-11,48%
Centre de ressources	1676,8	1898,8	13,24%	17,31	19,05	10,05%
Communication, représentation	749,7	762,3	1,68%	5,04	4,81	-4,56%
Management et soutien	325,4	395,3	21,48%	3,50	5,02	43,43%
Total	4825,3	4972,2	3,04%	43,88	44,84	2,19%

La variation des dépenses par domaine d'activité entre 2013 et 2014 laisse apparaître une baisse des moyens mis en œuvre au titre des services communs. Cela s'explique par le fait qu'aucune opération d'investissement n'a été réalisée au cours de l'exercice et que les coûts de fonctionnement des services ont désormais trouvé leur rythme de croisière. De plus, la baisse du plafond d'emploi de 1,5 ETP a été supportée par ces services. Par ailleurs, la hausse sensible des dépenses réalisées dans le cadre du centre de ressources s'explique par la mobilisation importante des équipes sur des chantiers communs avec les parcs nationaux et le fonctionnement à plein emploi de l'équipe ce qui n'était pas le cas en 2013. Les dépenses de communication, restent quasi stables, malgré la prise en charge de la délégation des Parcs nationaux au congrès mondial des Parcs de Sydney, la légère diminution provenant de la vacance, pendant plusieurs mois, du poste de chef de service.

Pour ce qui est du domaine d'activité « management et soutien » les variations de dépenses sont sensibles ainsi que les variations d'ETP. Cela tient au fait d'une forte mobilisation de l'équipe dirigeante et des chefs de service pour communiquer sur la création de l'AFB. Toutefois, ce domaine d'activité ne représente que 8% des dépenses totales et reste donc bien maîtrisé.

Le fond de roulement au 31 décembre 2013

Le fonds de roulement de l'établissement s'établit au 31 décembre 2014 à 956 121,23 €, en diminution de 192 682,81 € par rapport au 31 décembre 2013. Ce fonds de roulement brut correspond à 73,61 jours de charges décaissables.

Toutefois, ce fonds de roulement brut doit faire l'objet de corrections pour prendre en compte certains éléments du bilan de l'établissement.

Le tableau suivant traduit le fonds de roulement corrigé en jours de charges. Il intègre, comme éléments correctifs, les opérations reportées. Il précise le nombre de jours de fonctionnement correspondant en jour de charges décaissables.

	Montant	Jour / Fonctionnement
Montant du fonds de roulement brut	956 121,23 €	73,61
Dépenses reportées en DM1 2014	475 904,25 €	
Montant du fonds de roulement corrigé	480 216,98 €	36,97

La trésorerie au 31 décembre 2013

La trésorerie de l'établissement s'élève au 31 décembre 2013 à 1 763 207,09 €, en augmentation de 173 278,95 € par rapport au 31 décembre 2013. Cette trésorerie brute correspond à 135,74 jours de charges décaissables.

Toutefois, cette trésorerie brute doit faire l'objet de corrections pour prendre en compte certains éléments du bilan de l'établissement.

Le tableau suivant traduit la trésorerie corrigée en jours de charges. Il intègre comme éléments correctifs les dépenses d'intervention non versées, les charges à payer correspondant aux factures non parvenues sur service fait au 31 décembre 2014 et la trésorerie gagée par les opérations de reports. Pour chacune des situations, il précise le nombre de jours de fonctionnement correspondant en jour de charges décaissables.

	Montant	Jour / Fonctionnement
Montant de la trésorerie brute	1 763 207,09 €	135,74
Trésorerie pour le compte de tiers	491 052,85 €	
Sous-total	1 272 154,24 €	97,94
Charges à payer sur service fait	279 451,91 €	
Sous-total	992 702,33 €	76,42
Trésorerie gagée sur opérations reportées	475 904,25 €	
Montant de la trésorerie corrigée	516 798,08 €	39,79

Les orientations mises en œuvre par l'établissement visaient à atteindre une trésorerie corrigée d'un montant équivalent à 45 jours de fonctionnement au 31 décembre 2014. La trésorerie corrigée constatée est inférieure à la valeur initialement prévue.

Les opérations conduites et les marchés contractés au cours de l'année 2014

Le tableau suivant présente les dépenses engagées par opération au cours de l'année 2014.

Libellé	Montant
affaires juridiques	7 848,55 €
événements	17 852,91 €
évaluation COB 2012-2014	21 648,00 €
protocoles scientifiques	25 857,90 €
mutualisation des systèmes d'information	437 798,06 €
œuvres sociales	22 640,16 €
production audiovisuelle	35 123,25 €
projet U-meet	80 812,01 €
relations presse	38 837,69 €
publications	43 245,59 €
site internet	2 439,99 €
chartes	3 049,80 €
conseil scientifique	11 154,54 €
représentation des parcs nationaux	8 029,34 €
conseil administration	5 561,27 €
agriculture	3 985,92 €
prairies fleuries	20 312,50 €
EUROPARC/CETD	2 544,84 €
forêt	3 141,45 €
fréquentation	9 497,45 €
convention IRSTEA	23 629,12 €
marques des Parcs nationaux	49 707,95 €
relations internationales	17 892,01 €
tourisme	6 597,37 €
formation	68 353,03 €
aten	175 000,00 €
organisation des données	163 998,44 €
fonctionnement système d'information	25 584,97 €
mutualisation inter parcs	437 798,06 €
organisation système d'information	7 158,06 €
organisation de données	161 654,02 €
fonctionnement système d'information	32 791,74 €
mutualisation inter parcs	451 004,78 €
organisation système d'information	7 158,06 €

Les marchés conclus au cours de l'année 2014

Marchés de fournitures conclus en 2014

Objet	Montant HT	Nom de l'attributaire	C.P.
Fourniture de véhicules neufs en location longue durée sans chauffeur pour les membres de la convention constitutive d'un groupement de commandes.	62 234,00 €	AGL Services SAS	13617
Fourniture de titres de transport pour les agents pris en charge par Parcs nationaux de France, se déplaçant pour motif de service et sans paiement préalable de leur part.	¹	CWT DISTRIBUTION	34430
Fourniture de services de télécommunications sécurisés pour les parcs nationaux de France	317 018,40 € ²	ORANGE S.A	75015

Marchés de services conclus en 2014

Objet	Montant HT	Nom de l'attributaire	C.P.
Réalisation de l'émission « World on board », diffusée sur les écrans des vols longs courriers de la société Air France	30 000,00 €	Parachute Production	1/1000 Bruxelles
Veille, conseil et assistance juridique auprès de Parcs nationaux de France pour la défense des marques de Parcs nationaux de France et des dénominations des Parcs nationaux, en dehors des situations de contentieux.	18 720,00 € ³	Cabinet NEMEZYS	92350
Formation-action, conseil et assistance à Parcs nationaux de France pour la conception et la mise en œuvre de la stratégie de communication de ses marques collectives	37 770,00 €	Signe des Temps	13090
Bilan évaluatif du contrat d'objectifs 2012-2014 de l'établissement public Parcs nationaux de France	16 600,00 €	SAS EDATER	34000
Élaboration d'une méthodologie d'étude de la fréquentation touristique du territoire du Parc national des Calanques	15 678,00 €	SARL TRACE TPI France	71700
Nettoyage des locaux, fourniture des produits d'entretien et des consommables hygiéniques.	9 973,40 €	Conseils Services Prestations	34070
Prestation d'assistance à la création du site internet de la marque collective des Parcs nationaux français	33 237,50 €	LAETIS Création multimédias SCOP ARL	12120

¹ MAPA à bons de commande

² Coût estimatif

³ Pour la partie des prestations forfaitaires (hors prestations soumise à bons de commande)



Rapport d'activité 2014 du Conseil Scientifique de Parc Nationaux de France

En 2014, le Conseil scientifique de PNF a été renouvelé suite à l'arrêté ministériel du 28 octobre 2013. Il s'est réuni 3 fois en formation plénière et a élu son Président et ses Vices-Présidentes. Il a notamment proposé des pistes pour la gouvernance scientifique de la future AFB. Il s'est aussi engagé dans deux projets particuliers qui ont mobilisé une partie de ses membres : le séminaire scientifique inter-parcs nationaux sur la culture des 5 et 6 juin 2014 et l'élaboration de la stratégie scientifique inter-parcs nationaux en collaboration avec le Groupe de travail scientifique inter-parcs nationaux.

1. Séance du 23 janvier 2014

Cette séance tenue à Agropolis International (Montpellier) a été consacrée aux questions suivantes :

- élections du président et des vices-présidents du Conseil scientifique de PNF, sous la présidence de séance de Jean DELESCURE. Bernard DELAY a été élu Président, Marie-Hélène CRUVEILLE a été élue première Vice-Présidente et Claudie PAVIS deuxième Vice-Présidente.
 - approbation du compte rendu de la séance du 3-4 avril 2013 sans correction.
 - informations d'actualité par Michel SOMMIER : chartes, actualités budgétaires des parcs nationaux, projet d'Agence française de la biodiversité.
 - restitution des « Études des éléments de valeur des parcs nationaux de Port-Cros et de Guadeloupe », par Fady HAMADE et Gilles LANDRIEU. Ces études mettent en évidence un bénéfice pour les territoires 11 fois (pour PNG) ou 92 fois (pour PNPC) supérieur à l'investissement budgétaire de l'État.
 - restitution de l'étude « Évaluation des protocoles scientifiques de suivi des Aigles royaux dans les Parcs Nationaux » par Samuel PEREIRA DIAS. Cette étude met en évidence la nécessité d'harmoniser les protocoles de recueil des données d'observation entre les parcs nationaux, de revisiter les protocoles existants notamment en terme d'échantillonnage, de redéfinir l'effort d'observation consacré à cette thématique et de se rapprocher du réseau national « aigle royal » piloté par la LPO.
 - restitution de deux études sociologiques sur les conseils scientifiques
- + « Les Conseils scientifiques et la Gouvernance des parcs nationaux français », l'exemple du Parc national de Port-Cros, par Julie DELCLAUX
- + « Étude de Conseils scientifiques », étude en cours, par Isabelle MAUZ

La première étude rend compte du mode de fonctionnement du conseil et permet d'identifier les motivations affectives, sociales, morales, culturelles, professionnelles voire militantes et les bénéfices moraux retirés par les membres bénévoles du CS. La seconde s'intéresse à la participation des scientifiques aux conseils scientifiques comme voie d'engagement.

Séance du 3 avril 2014

Cette séance tenue au siège de PNF (Montpellier) a été consacrée aux questions suivantes :

- approbation du Compte rendu de la séance du 23 janvier 2014, moyennant quelques corrections de détail.
- points d'actualités par Michel SOMMIER : loi-cadre sur la biodiversité, création de l'AFB, notion de rattachement, comités thématiques...
- échanges, questions-réponses avec Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS qui, avec Jean-Marc MICHEL, a écrit les deux rapports de préfiguration permettant de proposer plusieurs scénarios pour l'AFB : échéancier (loi et AFB), concept de rattachement, conseil scientifique et conseil scientifique et technique, déclinaison régionale de l'AFB, ressources financières, enjeu de connaissance, AFB agence de moyens, la question des données, l'enjeu international
- échanges et production d'idées forces pour rédiger un texte de contribution du CS de PNF au montage de la future Agence Française pour la Biodiversité «Note d'observations pour participer à la mise en place opérationnelle de l'AFB ». Ce texte a été adressé au Bureau du Conseil d'administration de PNF (texte joint).
- Présentation du SINP et de l'INPN, place des PN dans le dispositif, enjeux des flux de données par Laurent PONCET (MNHN)
- projet de séminaire scientifique inter-parcs nationaux sur la culture par Gilles LANDRIEU.

Séance du 13 novembre 2014

Cette séance tenue au CIHEAM (Montpellier) a été consacrée aux questions suivantes :

- approbation du Compte rendu de la séance du 3 avril 2014 sans observation.
- point d'actualité par Gilles LANDRIEU : charte des parcs nationaux, perspectives budgétaires, projet de loi cadre biodiversité, congrès mondial des parcs, Agence française de la biodiversité ...
- présentation des grandes démarches scientifiques de mutualisation en cours au sein du Groupe de travail scientifique inter-parcs nationaux, par Adrien JAILLOUX, François BLAND et Richard BONET : structuration et valorisation des données, partage d'indicateurs, projets scientifiques concernant les 10 parcs nationaux, mutualisation de protocoles et d'études au sein du sous-groupe «Montagne», mutualisation de protocoles et d'études du sous-groupe «Méditerranée».
- projet de stratégie scientifique inter-parcs nationaux : présentation de la première mouture par Adrien JAILLOUX, François BLAND et Richard BONET. Cette mouture a été amendée au cours des échanges avec le Conseil.
- retour sur le Séminaire scientifique « culture » inter-parcs nationaux par Gilles LANDRIEU, Jean-Paul METAILIE, Bernard DELAY, Raphaël LARRERE et Isabelle ARPIN. Il a été proposé que les travaux soient rapportés dans chaque conseil scientifique de parc (ce qui a déjà été fait dans certains d'entre eux), que chaque conseil approfondisse un sujet en rapport avec la culture, et qu'un nouveau séminaire inter-parcs nationaux soit organisé en 2016 sur un thème spécifique, par exemple « culture et paysages ». Il a enfin été proposé que les chargés de mission culture puissent se réunir régulièrement, idéalement tous les ans, pour mutualiser leurs méthodes et échanger sur leurs travaux.

Séminaire scientifique culture inter-parcs nationaux

L'organisation de ce séminaire fait suite à une demande ancienne du Conseil scientifique de PNF. Il s'est tenu les 5 et 6 juin 2014 au CIHEAM de Montpellier. Il a été animé par un petit comité de pilotage (Isabelle ARPIN, Raphaël LARRERE et Gilles LANDRIEU) et a réuni des représentants des CS des parcs, des chargés de mission des parcs et quelques personnalités scientifiques extérieures dont un membre du ministère de la culture, soit au total 50 personnes. Ce colloque a été la première opportunité depuis 1960 d'échanger au sein du réseau sur le patrimoine culturel (pourtant inscrit dans la loi de 2006). C'est aussi la première fois que les chargés de mission « culture » des parcs nationaux ont pu se rencontrer. Or la culture est une mission importante des parcs et figure souvent dans les chartes. De plus elle constitue un fort levier d'appropriation par les habitants de leur territoire et de la charte. La culture est un enjeu particulier, original pour PNF dans le contexte de la création d'une AFB qui n'affiche explicitement aucune mission sur cette question pourtant considérée comme très importante dans la relation « humanité-nature ».

Le séminaire a été organisé en 4 sessions thématiques regroupant 22 présentations et laissant une grande part aux échanges :

- L'architecture ;
- L'évolution des paysages et des usages qui les ont façonnés ;
- Les cultures de la nature ;
- L'art et en particulier le land art.

Le programme, les présentations (et leurs résumés) et les principaux échanges sont accessibles sur la GED du CS de PNF.

Au-delà des séances officielles, ce séminaire a permis aux différentes personnes concernées d'échanger et de nouer des relations qu'il convient d'entretenir. Dans ce contexte, il serait très productif que les chargés de mission « culture » des différents parcs se rencontrent physiquement, au moins une fois par an, afin de mieux se connaître et d'échanger sur leurs méthodes, outils et expériences. Ils pourraient ainsi mutualiser certaines actions et monter des projets communs, ceci leur permettrait de confronter les savoir-faire et idées afin d'améliorer leurs travaux.

Contribution à l'élaboration de la Stratégie scientifique inter-parcs nationaux.

Le projet de stratégie scientifique inter-parcs nationaux porté par le « Groupe de travail scientifique inter parcs nationaux » a associé une délégation du Conseil scientifique constituée de Bernard DELAY, John THOMPSON, Isabelle ARPIN et Marie-Hélène CRUVEILLE. Ce groupe de travail s'est réuni plusieurs fois au cours de l'année 2014 en réunion téléphonique et a prolongé ses travaux sur 2015. Le CS est régulièrement informé de l'avancée des travaux.

Gestion électronique de documents

Une Gestion Électronique de Documents (GED) a été constituée pour rassembler tous les éléments concernant le Conseil scientifique de PNF et la Conférence des présidents depuis 2005 : liste des membres des Conseils scientifiques des parcs, textes juridiques et actes de nomination, convocation et compte rendus des séances, diaporamas présentés en séance, délibérations particulières. Cette GED est accessible sur internet aux conseillers scientifiques et à la DEB. Elle est régulièrement mise à jour.

Composition du Conseil

Le Conseil scientifique de PNF est constitué pour moitié par les présidents des 10 conseils scientifiques des parcs nationaux, qui sont membres de droit, et pour moitié par 10 personnalités qualifiées nommées par arrêté du Ministre en charge de l'écologie. L'arrêté du 28 octobre 2013 du Ministre en charge de l'écologie a renouvelé les personnalités qualifiées du Conseil.

Robert BARBAULT, personnalité qualifiée, ancien Président du Conseil scientifique de PNF, est décédé 6 semaines après la reconduction de sa nomination. Son siège est resté vacant en 2014.

Bernard THIBAUT, Président du Conseil scientifique du Parc amazonien de Guyane depuis 2009, ne l'est plus depuis le 19 décembre 2014 du fait de l'échéance de l'arrêté préfectoral de nomination du conseil scientifique de ce parc. Son siège sera attribué automatiquement au nouveau Président de ce conseil scientifique qui a été renouvelé.

Depuis le 28 janvier 2014, le Président en est Bernard DELAY et les Vice-Présidentes Marie-Hélène CRUVEILLE et Claudie PAVIS.

Création de l'AFB

Lors de la réunion du 3 avril 2014, le CS s'est longuement penché sur la question des effets possibles de la création de l'AFB. Il a été décidé d'éviter les argumentations pro domo mais plutôt de s'investir fortement dans les réflexions sur les stratégies scientifiques de l'agence, sur les conséquences opérationnelles, sur les besoins en CS et sur leur rôle respectif. Concernant le cas particulier de PNF, il convient d'argumenter sur la nécessité de maintenir une bonne coordination et animation entre les différents parcs, ce qui est la fonction actuelle de PNF. Les parcs nationaux ayant des caractéristiques différentes voulues lors de la constitution du réseau des PN français, il convient de maintenir un CS dans chaque parc ; dès lors, une structure du type CS de PNF est indispensable pour assurer une coordination entre ces CS par la présence de leurs présidents tout en assurant une ouverture vers l'extérieur au travers de personnalités qualifiées nommées. Bernard Delay s'est déjà entretenu avec Gilles Bœuf sur la stratégie scientifique de l'AFB et plus spécifiquement sur le rôle particulier de PNF et de son CS.

Iconographie

Parc national de la Vanoise :

P6, P18, P29, P62, P66 © N.Tissot ; P7, P39, P68 © M. Herrmann ;
P8, P42, P65 © S. Brégeon ; P9, P67 © J. Blanchemain ; P21, P27,
P63 L. Imberdis ; P23, P64 © P. Lacosse ; P26 © C. Balais ;
P30 © M. Bouche ; P54 F. Fima ; P61 © P. Benoit

Parc national de Port-Cros :

P17, P35, P41, P44 © Déclic bleu méditerranée ; P22 © F. Beau ;
P46 © M. Colombey ; P49 © C. Bongard ; P5 © J.G. Harmelin ;
P57 © CH. Gérardin

Parc national des Cévennes :

P50 © NR ; P75, P80 © O. Prohin ; P78 © DR ; P79 R. Descamps

Parc national des Ecrins :

P52 © B. Guidoni ; P56 © DR ; P58B. Nicollet

Parc national du Mercantour :

P5, P31 © P. Pierini ; p11 © F. Guido ; p19 © G. Rossi ;
P20 © A. Turpaud ; P25 : P. Commenville

Parc national de Guadeloupe :

P2, P34, P51, P69 © B. Bosc ;

Parc amazonien de Guyane :

P74 ©DR

Parc national de La Réunion :

P12, P45 © DR ; P13 © A. Lagrave

Parc national de Calanques :

P15 © DR ; P59 DR ;

Parcs nationaux de France :

P24, P56 : N. Berger ; P24, P41(bas), P42, P48 ©S. Corporon ; P47 DR

GIP du futur parc national des forêts de Champagne et Bourgogne :

P36 © F. Fouquet

Couverture : ©Desiderata à partir de photos Fotolia

Conception et réalisation : Desiderata - service communication PNF

Impression : Point Trait - juin 2014



Parcs nationaux de France

Château de la Valette
1037 rue Jean-François Breton
34090 MONTPELLIER

Tél. 04 67 52 55 23

www.parcsnationaux.fr

